

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2016

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Eric MAUGUÉ, Mme Bénédicte MONTANT, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Alain MATHIEU, Mme Laure GRIVET, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment du successeur (PLR) de Madame Bénédicte MONTANT, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
Chemin de l'Adret - Collecteur séparatif - Crédit d'étude
(Fr. 100'000.--) (044-16.01)

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 11 janvier 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
PLQ Pré-Longet/Mouilles – Aménagements du pourtour – Crédit
d'investissement (Fr. 495'000.--) (042-15.12) **p. 203 Arrêté**
- 9) **Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 19 janvier 2016 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Projet de modification de la loi sur l'administration des communes
(Création de conseillers municipaux suppléants) **p. 205 Vote**
- 10) **Résolution du groupe Socialiste « Pour la dissolution de la
Fondation Lancy médias »** **p. 212 Vote**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 9 décembre 2015 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
a) PDQ des Semailles – Audition de l'association Les Passereaux **p. 221 Information**
b) Résolution de la Commission de l'aménagement du territoire
« Pour la réouverture de 2 PLQs aux Semailles » **p. 222 Vote**
c) Divers
- 12) **Commission sociale - Séance du 15 décembre 2015 -
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
a) Présentation de l'association La Virgule **p. 227 Information**
b) Discussion sur la problématique des réfugiés **p. 228 Information**
c) Divers
- 13) **Commission de la culture - Séance du 16 décembre 2015 -
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
Présentation des activités de la Villa Bernasconi **p. 229 Information**
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble
du Conseil municipal - Séance du 18 décembre 2015 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**
Rapport de minorité : M. Thierry AESCHBACHER
Quartier de l'Adret – Point de situation **p. 231 Information**
- 15) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 11 janvier 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
a) Mise en séparatif des collecteurs du Plateau de St-Georges –
Audition de l'association PUSE **p. 233 Information**
b) Divers
- 16) **Propositions individuelles et questions** **p. 234**
- 17) **Questions du public** **Annexe**

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal de notre ville de Lancy du 21 janvier 2016. J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les collaborateurs

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

de la commune, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être là ce soir.

J'excuse l'absence de Mme GRIVET, retenue pour raisons professionnelles, de M. MATHIEU et de Mme VILLARRUBIA. M. BARRY va nous quitter avant la fin de cette séance.

1) PRESTATION DE SERMENT DU SUCCESSEUR (PLR) DE MADAME BENEDICTE MONTANT, DEMISSIONNAIRE

M. FONTAINE : je prie notre secrétaire du Bureau, Mlle MARMY, de bien vouloir nous lire la lettre que nous avons reçue du service des votations et élections du 13 janvier 2016.

Mlle MARMY :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Bénédicte MONTANT du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Yannick HANIFI accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée. »

M. FONTAINE : j'invite M. Yannick HANIFI à venir devant nous et l'assemblée à se lever.

M. Yannick HANIFI, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. HANIFI : je le promets.

L'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016**2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MAUGUÉ : vous avez reçu sur vos places une résolution du groupe Socialiste concernant la Fondation Lancy médias. Nous proposons que ce point soit porté à l'ordre du jour au point 10).

M. CLEMENCE : dans le même ordre d'idée, vous avez reçu sur vos places une résolution de la Commission de l'aménagement du territoire pour la réouverture de deux PLQ aux Semailles. Nous vous proposons de la traiter au point 11).

M. FONTAINE : je vous propose de traiter la résolution de la Commission de l'aménagement du territoire au point 11b), qui passera avant les divers.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à notre secrétaire.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FONTAINE : je passe la parole à notre secrétaire du Bureau pour vous les citer.

Mlle MARMY : le comité de l'association du Centre Marignac, le Terrain d'aventures Lancy-Voiret et le Lancy FC nous ont présenté leurs vœux pour l'année 2016.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : je n'en ai pas.

M. LORENZINI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous avez trouvé sur vos places un certain nombre de documents.

Je me permettrai de vous signaler que, dans le cadre de l'exposition « écriture du mouvement » qui a lieu à la Ferme de la Chapelle - vous avez reçu le flyer annonçant une soirée organisée dans le cadre du Festival Antigél le 30 janvier à 18h00, dans le quartier de la Chapelle. Je vous invite à participer à cette manifestation du Festival Antigél qui est la seule à se dérouler sur le territoire de Lancy et qui promet d'être tout à fait intéressante et multiculturelle.

Vous avez également trouvé sur vos places le programme de la Fondation Culture & Rencontre qui offre une programmation cinéma tout à fait intéressante. Les films projetés, comme vous pouvez le constater, sont d'actualité et récents, et à des prix tout à fait compétitifs puisqu'on est nettement moins cher que les salles de cinéma. Culture & Rencontre fait un travail particulier d'information, parce qu'il y a une volonté de relancer ce cycle de cinéma qui est un

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

peu en perte de vitesse. Je vous encourage, si vous n'avez pas la disponibilité d'y participer vous-même, à en parler autour de vous.

M. BONFANTI : vous avez aussi trouvé sur vos places le document « Stratégie pour le développement durable pour la ville de Lancy » que vous avez votée il y a quelques semaines au sein de ce Conseil.

Rassurez-vous, le papier est 100% recyclé, sans chlore, labellisé FSC, Eco-label ; aucune substance classée cancérigène, mutagène ou toxique ne se trouve dans ce document. On pourrait presque le manger !

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Chemin de l'Adret – Collecteur séparatif – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (044-16.01)
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

Mme CASUTT : je voulais proposer, comme je l'ai fait précédemment pour tout ce qui concerne les collecteurs, étant donné qu'on est obligé de les faire et qu'ils sont en partie, voire complètement remboursés par les subventions, de voter cet arrêté sur le siège.

M. FONTAINE : je mets cette proposition au vote.

Proposition acceptée par 28 oui, 0 non, 5 abstentions.

M. FONTAINE : je vous propose maintenant de voter. Etes-vous d'accord avec ce crédit de Fr. 100'000.-- ?

Vu la nécessité d'entreprendre l'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire devant desservir le nouveau quartier de l'Adret Pont-Rouge ;

Vu le schéma directeur d'évacuation des eaux établi par le bureau B+C ingénieurs SA ;

Vu que ce nouveau réseau sera situé sous le futur chemin communal de l'Adret et que son écoulement gravitaire se fera en direction des équipements existants situés en bas de la route du Grand-Lancy ;

Vu que le crédit d'étude sollicité comprend l'appel d'offres auprès des entreprises de génie civil (AIMP), ainsi que les honoraires d'ingénieurs pour l'ensemble de la réalisation de ce collecteur.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 100'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire devant desservir le nouveau quartier de l'Adret Pont-Rouge ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 71.141 ;*
- 4. de financer ce crédit par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619 ;*
- 5. de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.*

L'arrêté 044-16.01 est accepté par 30 oui, 0 non, 3 abstentions.

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 11 janvier 2016
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

PLQ Pré-Longet/Mouilles – Aménagements du pourtour – Crédit d'investissement (Fr. 495'000.--) (042-15.12)

=====

M. DEROBERT présente le sujet : lors de cette séance, la Commission des travaux a pris connaissance du projet de délibération concernant l'aménagement du pourtour de ce nouveau quartier. Ce PLQ étant basé sur deux communes, Onex (qui pilote le projet) et Lancy, cette délibération ne concerne que la partie qui se trouve sur notre commune, soit 24,5% du projet global.

Le PLQ de ce quartier est rentré en phase de réalisation et les chantiers de certains bâtiments ont débuté. L'ensemble du PLQ étant réalisé en plusieurs phases, les aménagements se feront à l'identique, se calquant sur la réalisation des immeubles qui jouxtent les parties du domaine public.

Ce crédit d'investissement de Fr. 495'000.-- prend en charge les premières phases qui seront réalisées à court et moyen terme, un autre crédit sera nécessaire pour les phases qui se réaliseront dans un futur plus lointain, lorsque les terrains seront vendus par leurs actuels propriétaires et que la fin du PLQ pourra être réalisée.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Il est à noter que les aménagements qui sont à l'intérieur du PLQ ne nous incombent pas et qu'ils seront réalisés par les promoteurs. Les aménagements qui se feront sur la route de Chancy seront divisés en plusieurs bandes parallèles à la route, définissant des zones de circulation, des surfaces de stationnement (pour les activités commerciales des bâtiments A et E) et des cheminements piétonniers.

L'accès aux places de stationnement se fera via une contre-allée, sur le même principe de ce que nous pouvons voir un peu plus loin sur la route de Chancy, le long de Lancy Centre. Les séparations de ces différents espaces seront définies par deux bandes végétales composées d'un alignement d'arbres et des plantes vivaces et des graminées (même type que sur la berme centrale de la route de Chancy).

L'aménagement du chemin des Mouilles sera, quant à lui, composé d'un large trottoir avec deux surfaces de revêtement, une large bande en Stabilizers et un cheminement en béton permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des plantations d'arbres seront intégrées à cet aménagement avec à leur pied, des plantations de plantes vivaces ou des graminées.

L'aménagement du chemin Pré-Longet, situé sur la commune d'Onex, sera réalisé de la même manière que celui du chemin de Mouilles créant une unité de quartier.

L'interrogation de l'un des commissaires sur les coûts d'entretien des différentes surfaces nous apporte les réponses suivantes : les Stabilizers sont des matériaux encore peu présents sur la commune, mais ont été validés par le service de l'environnement et ont déjà été mis en œuvre, notamment au parc Navazza ; ils sont régulièrement nettoyés par nos balayeuses sans que cela ne pose de problème. Les bandes végétales ont certes un coût d'entretien mais créent des espaces plus conviviaux propices à la promenade, ce qui est un choix de la commune. Le coût d'entretien des bandes n'a rien d'exceptionnel et ne sera pas plus élevé que ce que nous connaissons déjà à d'autres endroits.

La commission préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 495'000.-- par 12 oui et 1 abstention.

M. FONTAINE : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre les débats. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la nécessité de procéder à des aménagements extérieurs sur le pourtour du périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) n°29473 Pré-Longet / Mouilles ;

Vu qu'il est prévu à terme la réalisation de 12 immeubles de logements et de 2 immeubles d'activités, sur les communes d'Onex et de Lancy ;

Vu que ces aménagements extérieurs sont prévus sur les futures parcelles cédées au domaine communal définies dans le PLQ ;

Vu que l'aménagement de ces surfaces, à savoir l'aménagement des voiries, des trottoirs, des plantations et du mobilier urbain, est à la charge des communes ;

Vu que le mandat d'études a été attribué au bureau d'ingénieurs SGI INGENIERIE SA et d'architecte-paysagiste PAYSAGE N'CO ;

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Vu qu'une clé de répartition des coûts de ces aménagements a été définie entre les deux communes, au prorata des surfaces de plancher définie dans le PLQ, soit 75,5% pour Onex et 24,5% pour Lancy, répartition prenant en compte la modification des limites communales ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 11 janvier 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 495'000.-- destiné à l'aménagement du pourtour du périmètre du plan localisé de quartier n°29473 Pré-Longet / Mouilles ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141,*
4. *de financer partiellement ou en totalité ce crédit par un prélèvement sur le Fonds de la taxe d'équipement, selon les disponibilités du fonds, sous la rubrique 62.610,*
5. *en cas de financement partiel de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331,*
6. *de conditionner l'engagement de la Ville de Lancy à l'acceptation par la commune d'Onex d'une délibération similaire pour sa part des travaux.*

L'arrêté 042-15.12 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 19 janvier 2016 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Projet de modification de la loi sur l'administration des communes (création de conseillers municipaux suppléants

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Président rappelle que c'est la commission des droits politiques du Grand Conseil qui a écrit au Bureau du Conseil municipal pour connaître sa position sur la création de conseillers municipaux suppléants.

Le groupe PLR, ayant contesté la compétence du Bureau, a demandé le renvoi en Commission de l'administration, ce qui a été accepté par ce Conseil.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Le Président ouvre la discussion. Un commissaire se fait l'écho de la dernière information reçue par les élus en provenance de l'Association des communes genevoises qui se positionne négativement sur la proposition de créer des conseillers municipaux suppléants. Pour sa part, il estime que, pour les communes, il n'y a pas nécessité de modifier la loi dans ce sens et cela risque plutôt d'envoyer un message de déresponsabilisation auprès des élus.

Par ailleurs cette façon de procéder ne serait utile que pour les séances plénières dès lors que, pour les commissions, les élus peuvent se faire remplacer par d'autres élus du même parti.

Un autre commissaire explique que la continuité du travail en commission et en plénière est importante et qu'il partage l'avis du préopinant pour le reste.

Après une explication sur la manière dont serait appliquée la loi, la discussion reprend.

Un commissaire aborde la possible non-constitutionnalité de cette loi alors qu'un autre s'étonne du contenu de l'exposé des motifs.

Un commissaire se dit pour sa part plutôt opposé à cette proposition qui pourrait, si elle était mise en œuvre, favoriser les doubles mandats. Enfin, certains abordent pêle-mêle qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation, que si un élu est malade, cela aurait un sens de pouvoir le remplacer, que cette modification pourrait favoriser l'intégration de non élus et enfin que cela pourrait être un oreiller de paresse.

Le président conclut en rappelant que finalement l'enjeu n'est pas très important, qu'il s'agit d'un préavis et qu'avant que la loi ne soit appliquée, il coulera certainement de l'eau sous les ponts.

La commission passe au vote. Le résultat est le suivant : 4 Non - 3 Pour – 3 abstentions.

Le Président tient à préciser que le Bureau était pour sa part favorable.

M. FLURY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

Lors des travaux de l'assemblée constituante et dans la nouvelle constitution, la fonction de députés suppléants a été introduite de manière à ce que les différentes commissions puissent siéger dans leur plus grande composition possible ainsi que le Grand Conseil.

C'est ainsi que le peuple genevois a élu 100 députés au Grand Conseil, et il serait bien que ce Grand Conseil puisse se prononcer lors des votes avec une composition la plus proche possible de ce maximum de 100. Ainsi, chaque parti dispose de quelques députés suppléants.

L'idée du projet de loi débattu actuellement en commission juridique du Grand Conseil, qui fait l'objet de cette consultation, est d'appliquer le même principe aux communes.

Chez nous, en Ville de Lancy, les conseillers municipaux peuvent remplacer uniquement en commission lorsque les titulaires ont des empêchements. Il convient d'entendre par empêchement tout fait de nature à justifier l'absence d'un conseiller en commission ou en séance plénière, que ce soit des vacances, des maladies, un déplacement professionnel, un problème familial, etc.

Si nous disposions d'un ou de deux conseillers municipaux suppléants par parti, notre Conseil municipal pourrait siéger dans sa plus grande composition. C'est-à-dire en théorie 37, ce soir nous ne sommes que 33, vu qu'il y a des absents. Le suppléant remplacerait en commission ou

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

en plénière, les deux sont possibles. Cela permettrait également de mettre progressivement dans le bain les viennent-ensuite, les laissés-pour-compte, donc ceux qui étaient candidats au Conseil municipal et qui n'ont pas obtenu suffisamment de voix pour être élus conseillers municipaux. Cela leur permettrait de siéger en plénière ou en commission plutôt que de les laisser assis sur le banc du public, comme c'est le cas pour certains partis actuellement.

Cela permettrait aussi, si le Conseil municipal était complet, de pouvoir prendre des décisions en pleine sérénité, sans se poser la question de savoir si tel projet a été accepté ou tel projet refusé grâce à l'absence des empêchés du parti d'à côté.

Ce que l'on vous demande là, Mesdames et Messieurs, c'est d'émettre un préavis favorable à la commission juridique et le Mouvement citoyen genevois vous encourage vivement à suivre ce projet de loi.

M. COLLEONI : chers Collègues, on a bien discuté en commission, si on fait le tour des arguments favorables et défavorables de ce projet de loi, on s'aperçoit que ce projet de loi permettrait une démocratie qui serait mieux représentée au sein du plénum, et on pourrait avoir une délibération plus efficace puisque tous les partis seraient représentés au maximum.

Par contre, si on regarde les arguments défavorables, il est vrai qu'on a déjà beaucoup de peine à constituer les listes de candidats et de viennent-ensuite. Là, cela risque d'être un peu difficile dans certaines communes. Comme on le voit dans la lettre de l'ACG, dans des moins grandes communes, ils ont beaucoup de difficulté à réunir des candidats. Je ne vois pas comment ils pourraient réunir des suppléants.

Dans les grandes communes, comme la nôtre, il faut suivre les dossiers. Cela veut dire suivre en continu, mois après mois, et une personne qui va aller une fois à l'un, une fois à l'autre, ne va pas suivre en continuité un dossier.

Il y a aussi un problème de frustration. Un suppléant qui va suivre une commission, il va remplacer pendant trois ou quatre mois et tout à coup, on lui dit stop, c'est fini, il ne viendra plus en plénum ni en commission. Il y a aussi un problème de frustration par rapport à ces viennent-ensuite.

Il y a également la question que ce n'est pas venu d'un besoin qui a été exprimé par les conseillers municipaux, c'est venu de tout en haut, on a dit qu'on va faire comme le Grand Conseil.

Une autre chose : c'est un peu un soutien direct à l'absentéisme. On sait qu'avec ces doubles mandats, on peut à la rigueur aller à un endroit et on peut mettre quelqu'un à sa place à un autre endroit.

Avec tous ces arguments, plus défavorables que favorables, le groupe PDC n'est pas favorable à ce projet de loi.

M. DEROBERT : je serai assez bref, parce que je soutiens tout ce qu'a dit mon préopinant, c'est une question de responsabilité. Evidemment, cette loi ne serait pas mise en application forcément lors de cette législature si elle devait être adoptée par le Grand Conseil, mais parmi les personnes qui siègent ici, on est tous conscients qu'on a pris un mandat, une responsabilité, qu'on doit tenir ce mandat et qu'on doit être là du début à la fin.

Que se passerait-il si cette nouvelle loi entrait en vigueur ? Cela voudrait dire que chacun d'entre nous pourrait tranquillement garder le titre, parce qu'il est intéressant d'avoir ce titre de conseiller municipal, mais ne plus venir forcément siéger, parce que d'aucuns nous

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

remplacent, etc. et ce n'est pas grave si on est absent pendant quatre séances du Conseil municipal durant l'année.

Non, je crois que notre responsabilité est d'assumer notre mandat, on s'est fait élire par le peuple, on a décidé d'assumer cette fonction, on doit l'assumer jusqu'au bout. Et si malheureusement vous n'avez plus, parce que cela peut arriver que tout à coup vous ne puissiez plus venir pour des raisons personnelles ou professionnelles, le temps nécessaire à l'accomplissement de ce mandat, je pense qu'il est de la responsabilité de chacun de démissionner et de laisser la place à un vient-ensuite qui reprendra normalement le flambeau comme il se doit.

M. GOLAY : j'ai entendu les moins plutôt que les plus, puisque c'est l'argumentaire des opposants à ce projet de loi.

Je suis assez surpris, parce que lorsqu'on parle de démocratie, on doit avoir la meilleure représentation de cette démocratie comme l'a dit mon collègue FLURY. Notre démocratie, c'est qu'il y ait le plus de représentants qui siègent en fonction du nombre d'élus qui a été fixé par la loi et bien sûr c'est ce qu'ont souhaité les habitants des communes par rapport aux conseils municipaux.

Aujourd'hui, on le constate, il manque des personnes. Un projet de loi important peut se jouer à une ou à deux voix, ce qui devrait par la suite, si ce projet de loi est accepté, limiter ce risque d'échapper à une volonté populaire. Je vous rappelle qu'un parlement, c'est la délégation de la suprême autorité du peuple qui fait que chaque place ici devrait être occupée par quelqu'un qui représente le parti pour lequel il a été élu et s'il ne peut pas l'être, pour diverses raisons, il devrait pouvoir être remplacé.

Malheureusement, c'est ce qui échappe aujourd'hui dans les parlements communaux. Le Grand Conseil a remédié à cela avec une très large majorité de personnes qui étaient représentatives dans cette assemblée constituante. Aujourd'hui le Grand Conseil fonctionne certainement mieux que par le passé parce qu'il manquait toujours des personnes, - et là il y a d'anciens députés qui siègent et des députés qui sont actifs - aujourd'hui, la représentation de la démocratie est quand même améliorée par cette présence quasiment à 100% des députés, malgré ceux qui vont à la buvette, ça on le sait, ce qui n'est pas le cas ici, il y a encore là-dessus un certain respect.

Quand j'entends qu'on va favoriser les doubles mandats, je vous rappelle que l'exercice des droits politiques n'interdit pas d'avoir un double mandat. Dans tous les partis ici, certains exercent la députation et le Conseil municipal, moi-même le Conseil national, c'est tout à fait un droit politique que j'exerce comme tous les autres qui ont des doubles mandats. Après ce sont des choix politiques au sein des partis de dire qu'on n'en veut pas, mais on ne peut pas priver une partie des groupes politiques d'exercer ce droit. Comme je l'ai dit, c'est de la cuisine interne.

Ensuite de dire que ce sera un oreiller de paresse pour certains. Je ne pense pas. Franchement, qui, dans cette salle, vient ici non pas par plaisir, mais par contrainte. Il n'y a personne qui a un pistolet sur la tempe dans cette salle pour venir siéger ce soir. On a des fois de la peine aussi à sortir du chaud pour faire le petit trajet pour venir ici, comme moi ce soir, on n'est pas très emballé par la froideur de notre climat de ce soir, mais tout le monde fait l'effort, parce qu'on a envie de venir ici, siéger et prendre la parole quand on estime qu'il est nécessaire de s'exprimer.

La motivation est importante aussi pour les viennent-ensuite. Combien de fois a-t-on perdu des gens qui étaient intéressés à la cause politique et qui par lassitude d'attendre cinq ans

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

nous lâchent parce qu'ils ne sont plus du tout concernés par rapport à cette fantastique chose qu'est de pouvoir siéger, de pouvoir exprimer ses opinions. Malheureusement, on perd beaucoup de gens. Je pense que tous les partis perdent des gens qui sont motivés avant les élections et qu'on ne revoit plus parce qu'on n'arrive plus suffisamment à les intéresser. C'est vraiment dommage pour le fonctionnement de notre démocratie.

Ensuite, l'absentéisme dans les commissions ou ailleurs, ou même quand j'entends dire que certaines personnes ne suivront plus le dossier parce qu'ils seront remplacés ou ceux qui ont suivi le dossier mais qui seront frustrés parce qu'ils ne pourront pas le suivre jusqu'au bout. Mais c'est quoi la politique, c'est quoi un groupe politique ? C'est une équipe avant tout. C'est comme une équipe de football, on mouille le maillot, certains restent sur le banc, d'autres ne sont même pas convoqués sur le banc pour un match, ils restent à leur domicile, mais ils restent avec cet esprit d'équipe et ils participeront toujours à cette belle chose qu'est justement cette vie politique que l'on fait tous.

Ce qui va pour la députation, pourquoi cela n'irait pas pour le Conseil municipal ? Vous n'avez pas idée du travail d'un député qui lui, devra reprendre certains dossiers parce qu'il aura été absent pendant une ou deux commissions où il se sera fait remplacer par un suppléant. J'ai encore suffisamment de contacts avec des gens au Grand Conseil pour voir le travail qu'ils font encore aujourd'hui et le travail que font les suppléants ; il n'y a pas de frustration pour les suppléants parce qu'ils ne peuvent pas aller en séance plénière pour défendre le dossier, alors qu'ils ont assisté à trois-quatre séances de commission pour le même objet. C'est totalement faux.

Je pense que ce sont des arguments qui ne tiennent pas la route. Je ne vois pas ce qui empêcherait aujourd'hui de ne pas laisser un vient-ensuite venir siéger ici plutôt que d'avoir la tristesse de voir quelques sièges vides, simplement parce qu'il y a des gens qui ont d'autres obligations et qui n'ont pas pu venir ce soir. Je pense que ce sont des arguments qui ne tiennent pas la route.

M. SIDLER : en ce qui concerne mon groupe, on est un peu emprunté parce qu'il y a 50% d'absents aujourd'hui effectivement et on a eu un caucus où l'on a discuté de cela mais on n'avait pas encore eu la séance de commission – on l'a eue entre-temps. On n'a pas plus d'avis sur la question parce qu'on est un peu partagé. J'ai entendu des échos du Grand Conseil où cela a l'air de bien fonctionner.

Vu la situation de ce soir, il y aura liberté de vote pour notre groupe.

M. AESCHBACHER : j'aimerais revenir sur les propos de M. GOLAY. Pour remettre l'église au milieu du village, nous sommes un parlement de milice. Le mandat de député au Grand Conseil représente un tiers temps, le temps d'occupation. Ici, lorsqu'on s'engage au sein d'une commune, j'ose espérer que les partis politiques ont fait leur travail et ont expliqué aux gens qui étaient candidats ce que l'on attendait d'eux, et le temps qu'ils allaient devoir y consacrer.

Je pense que c'est en général le cas. On ne peut pas comparer les députés suppléants au Grand Conseil avec la proposition de mettre en place des conseillers municipaux suppléants.

Deuxièmement, je pense que c'est un des arguments qui ressort de la position de l'Association des communes genevoises qui est quand même aux dernières nouvelles la représentation de toutes les communes. Cette association s'oppose à ce projet de loi, cela démontre bien que les communes genevoises ne voient pas l'intérêt d'avoir cela et c'est une proposition du Grand Conseil qui viendrait faire le bonheur des communes contre leur gré.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Troisièmement, un des arguments, et je suis tout à fait d'accord avec M. COLLEONI, on le constate bien au sein de ce Conseil, est que nous avons des dossiers qui se complexifient de plus en plus, nous avons traité un certain nombre de cas – nous avons Lancy médias qui nous a occupés durant quelques séances, nous avons l'aménagement du territoire de l'Adret où nous avons eu un certain nombre de séances et il deviendrait assez compliqué d'avoir un suppléant qui participerait à une réunion, ne participerait plus à l'autre, viendrait en plénière. Je pense que ce serait particulièrement problématique dans le suivi des dossiers pour la bonne marche de ce Conseil municipal.

Pour terminer, si la constituante a mis en place des députés suppléants, elle a sauf erreur également évoqué les conseillers municipaux et ne l'a pas fait. Donc, il y avait certainement une bonne raison pour qu'elle ne le fasse pas et je pense qu'il ne faut pas aujourd'hui essayer de faire revenir par la porte quelque chose qui a été shooté par la fenêtre.

Vous comprendrez donc que le groupe PLR refusera cette proposition.

M. HAAS : j'aimerais ajouter un petit point par rapport aux propos de M. GOLAY. Je pense qu'il y a quelque chose qui dérange souvent le groupe MCG : c'est vrai que des fois les votes se jouent à peu de voix, mais ce n'est pas uniquement le soir du verdict que se prennent les décisions et que l'on emporte ou pas une victoire sur un objet. Il y a une continuité, c'est un travail en commission, c'est une implication, c'est une qualité d'intervention et je pense que cette continuité et le fait d'amener les votes à pencher d'un côté ou l'autre, cela se fait avec une cohérence qui nécessite l'implication des conseillers municipaux.

Deuxièmement, je trouve que de comparer le fonctionnement du Grand Conseil avec celui d'une commune, même si l'on est une grande commune, M. AESCHBACHER l'a dit, avec des enjeux qui vont aller en se complexifiant, mais du coup renforce encore la nécessité d'avoir des élus, qui sont des élus à 100% et qui n'ont pas de suppléance, parce que si l'on veut maîtriser des dossiers aussi complexes que les PLQ ou les grands plans directeurs ou encore le PAV, que l'on nous soumet et que l'on va encore traiter durant cette législature, il faut être là un maximum de fois, tant en commission qu'en plénière, peut-être plus encore dans son implication en commission qu'en plénière.

Troisième chose, la différence entre le Grand Conseil et une commune, quand on est élu dans une commune, même si Lancy a passé le cap des 30'000 habitants, c'est qu'il y a une identification aux élus, il y a une proximité et ces deux arguments font que si l'on a des suppléants auxquels les Lancéens ne s'identifient pas forcément et ne se reconnaissent pas, pour moi c'est un facteur faible et on doit renforcer la visibilité des élus.

Le dernier point qui est peut-être plus anecdotique sur l'équipe de football, ce n'est jamais honteux d'être sur le banc des remplaçants, on peut venir sur le banc des remplaçants en séance, on participe aux caucus, on participe au travail du groupe que l'on représente, ce n'est pas une mise à l'écart et cela n'a rien de déshonorant, bien au contraire.

M. GOLAY : on peut avoir les arguments pour ou contre que l'on veut, mais l'argument que je ne peux pas comprendre du tout, qui a été avancé par certains, de dire qu'avoir des suppléants peut convenir au Grand Conseil mais pas ici, je trouve même un peu honteux d'avoir de tels propos à l'égard du parlement. Le parlement est un monstre boulot et vous n'imaginez pas un seul instant le travail de commission, moi-même j'ai siégé quasiment 8 ans dans une commission sur un seul projet de loi. Imaginez-vous que je n'ai jamais pu participer à l'entier de tous les débats, que j'ai dû aussi reprendre en cours de route. Cet argument de dire que l'on a une certaine évolution dans la commune sur la complexité des dossiers, je le veux bien, mais ce n'est quand même pas la même chose qu'un travail au niveau de la députation.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

J'ai l'impression que vous dites qu'au Grand Conseil, ce ne sont pas des parlementaires de milice, c'est ce que je comprends de vos paroles. Quel est ce raisonnement ? Je n'arrive pas à comprendre que l'on ne puisse pas imaginer un seul instant que ce qui va pour le Grand Conseil puisse aller sur un échelon plus bas qui est le nôtre. Vos arguments de dire que cela ne peut pas aller pour diverses raisons ne tient pas la route. Tous les partis au Grand Conseil sont satisfaits de cette situation, là je ne comprends pas votre raisonnement.

Je pense que c'est simplement parce que cela vient du MCG comme d'habitude et cela vous révolte de voter en faveur d'un élément, vous ne voulez pas nous laisser un bilan positif. C'est clair que si cela avait été le PDC qui l'avait proposé au niveau du Grand Conseil, cela aurait certainement été une grande joie, un enthousiasme pour voter ce projet de loi.

M. HAAS : je remercie M. GOLAY car finalement il a argumenté un de mes arguments. Il n'y a pas de jugement de valeur, je n'ai absolument pas dit cela. Je répète ce que j'ai dit, ce sont deux choses différentes, il n'y a pas de jugement de valeur, et c'est justement par l'identification et la complexité des dossiers de la commune que l'engagement actuel convient parfaitement à nos structures.

Le clin d'œil que je me suis permis de faire par rapport au vote, je ne l'ai pas fait avec un jugement de valeur sur le travail du MCG. Je le répète, ce n'est justement pas au moment de la plénière que les votes des fois se jouent à une voix, c'est sur un travail d'amener les dossiers, d'être persuasif en commission, d'avoir une cohérence dans ses lignes politiques, ce n'est pas juste un verdict au moment d'une voix.

M. FONTAINE : je vous rappelle que l'on va voter sur un projet de modification, c'est juste un projet, donc on va arrêter le débat assez rapidement.

Mme CASUTT : pour revenir sur les propos de M. GOLAY, c'est vrai qu'il est toujours difficile de garder les viennent-ensuite, mais c'est un travail à faire au sein du parti pour les impliquer dans d'autres travaux qui sont à faire en parallèle, parce qu'il n'y a pas seulement ce qui se passe au sein du Conseil municipal, mais il y a beaucoup de choses qui se passent dans la commune où on peut impliquer nos viennent-ensuite.

D'autre part, de dire que l'on aurait accepté si c'était une proposition du PDC, je pense que dans cet hémicycle, personne ne s'est gêné de rejeter la résolution que le PDC avait proposée. Cet argument politique de dire que c'est parce que c'est le MCG, de nouveau vous jouez les pauvres martyrs, je trouve cela un peu fatigant.

M. FLURY : brièvement, l'ACG demande à Lancy de se prononcer par rapport au problème lancéen. Si cela se passe à Carouge, à Plan-les-Ouates ou à Thônex, ce n'est pas ce qui nous est demandé. Il nous est demandé la position du Conseil municipal par rapport à la position lancéenne.

Quant au nombre de candidats, quand je regarde la liste des candidats de ce Conseil municipal, je vois que dans chacun de nos partis, il y a pléthore de suppléants potentiels. Ne me dites pas qu'il y a un parti lancéen qui n'a pas deux personnes à mettre sur le banc des conseillers municipaux suppléants si cela devait passer.

La dernière interrogation que j'ai, c'est la position de l'ACG. L'Association des communes genevoises demande à Lancy un préavis, mais elle demande un préavis objectivement, elle ne dit pas qu'elle n'est pas d'accord et qu'elle demande quand même ce que vous en pensez.

M. FONTAINE : on va clore ce débat. Je vous propose de voter.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

La proposition du Grand Conseil pour la création de conseillers municipaux suppléants est refusée par 15 non, 8 oui, 10 abstentions.

M. LORENZINI : je pense qu'il faudrait plutôt résumer la situation en disant que le Conseil municipal de la Ville de Lancy enverra au Grand Conseil une information disant que le Conseil municipal n'est pas favorable à ce projet. Formellement, on n'a rien à décider.

10) RESOLUTION DU GROUPE SOCIALISTE « POUR LA DISSOLUTION DE LA FONDATION LANCY MEDIAS »

Considérant :

- *La création de la Fondation de droit privé Lancy-Médias, l'approbation de ses statuts et sa dotation de 2'500'000 CHF par le Conseil Municipal de Lancy le 20 Juin 2013 ;*
- *L'article 2 de ses Statuts selon lequel son but consiste en substance à élaborer, produire et diffuser des programmes de télévision locale ainsi que des informations locales par le biais d'autres médias avec pour devoir prioritaire de couvrir l'actualité lancéenne et de proximité ;*
- *La teneur de son rapport d'activités sur l'exercice 2013 - 2014 du 3 septembre 2015, au terme duquel ni cahier des charges ni contrat de prestation avec son mandataire n'ont pu être élaborés ;*
- *Qu'aucun revenu ne figure au compte de pertes et profits couvrant le premier exercice du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2014 ;*
- *Qu'aucun sondage sur les audiences n'a pu être réalisé jusqu'ici, laissant par là-même n'envisager aucune évolution des revenus, notamment publicitaires, ces prochaines années ;*
- *Que ses charges se sont élevées pour le premier exercice du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2014 à CHF 615'280.- ;*
- *Que compte tenu de ce qui précède, la Fondation se retrouvera sans ressources avant la fin de la législature, soit en situation de faillite ;*
- *La subvention extraordinaire de 100'000 CHF déjà versée par la commune de Lancy à Lancy- Médias en 2015 ;*
- *La demande d'audition du bureau du Conseil de Fondation par la commission de l'administration et des affaires économiques du 15 octobre 2015, invitation déclinée par les membres de ce dernier ;*
- *La fin du mandat du Conseil de Fondation au 31 août 2015, et la décision en bloc des membres de ne pas se représenter au 31 octobre 2015 ;*
- *La nomination pour cette nouvelle législature 2015-2020 par le Conseil Administratif de 3 nouveaux membres du Conseil de Fondation ;*

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- *L'élection par le Conseil Municipal le 29 octobre 2015 de 3 nouveaux membres sur les quatre requis, le groupe socialiste, pour les motifs énoncés ci-dessus, n'ayant pas présenté de candidat ;*

Attendu que la Fondation, selon l'article 1 de ses statuts, est placée sous la surveillance de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Genève ;

- *Que selon l'article 29 de ses statuts :*
 - o *« Au cas où la Fondation ne pourrait plus continuer son activité et si les événements ou les circonstances le justifient, la Fondation sera dissoute conformément aux articles 88 et 89 du Code Civil Suisse »,*
 - o *« En cas de dissolution de la Fondation, aucune mesure, en particulier aucune mesure de liquidation ne peut être prise sans avoir préalablement consulté le conseil administratif et le conseil municipal de la Ville de Lancy et sans accord exprès de l'autorité de surveillance qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit » ;*
- *Que selon l'article 30 desdits statuts :*
 - o *« En cas de dissolution de la Fondation, sa fortune et ses biens seront dévolus à la Ville de Lancy, afin qu'ils soient remis à un organisme poursuivant un but analogue à celui de la fondation ou qu'ils soient affectés à un tel but » ;*
- *Que selon l'article 88 alinéa 1 du Code Civil, « l'autorité fédérale ou cantonale compétente prononce la dissolution de la fondation, sur requête ou d'office lorsque le but de la fondation ne peut plus être atteint et que la fondation ne peut être maintenue par une modification de l'acte de fondation » ;*
- *Que selon l'article 89 du Code Civil, « la requête ou l'action en dissolution de la fondation peut être intentée par toute personne intéressée » ;*

RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANCY

Le Conseil Municipal déclare :

- *Demander au Conseil de Fondation de procéder aux opérations nécessaires à la liquidation de la Fondation Lancy-Médias*
- *Charger le Conseil administratif d'affecter les actifs restants de la Fondation dissoute à un but analogue, soit mener une réflexion globale sur les méthodes et principes de communication pour une commune au 21ème siècle dans la perspective de mettre en place un dispositif adéquat, efficace et pérenne.*

*Pour le groupe socialiste,
Nicolas Clémence, Conseiller municipal
Eric Maugué, Conseiller municipal*

M. MAUGUÉ : chers Collègues, vous avez devant vous un projet de résolution qui vise à la dissolution de la Fondation Lancy médias. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises et vous connaissez la position de notre groupe.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Je vous la rappelle. Après avoir examiné attentivement les éléments dont nous disposons à propos de cette fondation, il nous est clairement apparu que celle-ci n'est tout simplement, en l'état, pas viable.

Je rappelle que la création de la fondation avait été décidée le 20 juin 2013 par nos prédécesseurs et dotée d'un capital de Fr. 2.5 millions. A l'époque, certes le parti socialiste, à l'instar d'ailleurs de l'ensemble de notre Conseil, avait soutenu cette démarche. L'existence à l'époque d'une télévision en tant que service public indépendant paraissait importante, pour autant que cela puisse se réaliser dans le cadre d'une solution pérenne.

Au début de cette législature, nous avons été encore d'avis qu'il convenait de faire confiance à la précédente équipe qui composait le Conseil de fondation et de la laisser continuer ses travaux. Ses membres n'ont cependant pas souhaité se représenter et il nous a paru nécessaire de réapprécier l'ensemble de la situation. Il nous est en effet apparu totalement déraisonnable de repartir avec une complète nouvelle équipe sans aucun passage de témoin. D'autant que le réexamen de cette situation auquel nous avons procédé nous a conduits à faire le constat que d'un point de vue économique la fondation génère des frais conséquents de plus de Fr. 500'000.— par an. En revanche, elle n'enregistre pas le moindre revenu.

De ce point de vue-là, à la lecture du rapport du Conseil de fondation, les perspectives de rentrées financières sont, pour l'avenir, totalement illusoires. Après deux ans d'existence, il n'a pas été possible de réaliser le moindre sondage d'opinion pour savoir, au fond, si cette télévision était véritablement regardée. D'un point de vue administratif, on aura constaté qu'il n'a pas été possible d'élaborer un cahier des charges ni de contrat de prestations avec le mandataire contractuel de la fondation.

Dans de telles conditions, il est manifeste que la fondation court à la faillite dans un avenir très proche et très probablement avant même la fin de cette législature. A moins que notre commune décide de la financer à bout de bras, ce qui ne me paraît pas raisonnable.

Fort de ces constats, nous pensons qu'il est temps de reconnaître que nous avons commis une erreur et qu'il est temps de tirer la prise. L'argument consistant à soutenir que nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre la faillite effective de cette fondation ne tient pas. Si notre Conseil municipal n'a pas la compétence formelle de dissoudre la fondation, en revanche, et c'est comme le propose cette résolution, il peut inviter le Conseil de fondation actuel à procéder de la sorte, c'est-à-dire à entreprendre la démarche nécessaire pour la dissolution et d'approcher l'autorité de surveillance dans ce sens.

La fondation n'est manifestement pas viable et l'organe exécutif de cette fondation peut et doit faire le nécessaire auprès de l'autorité de surveillance pour que celle-ci prononce la dissolution.

Que se passera-t-il après cette dissolution ? Le reste de la fortune, d'après les statuts, reviendra à notre commune et il sera alors possible pour nous d'entamer une réflexion en profondeur sur ce que doit être la communication d'une commune au 21^e siècle, une commune de notre taille.

Avant de se lancer dans un nouveau projet, on aura la possibilité de tirer un bilan, calmement, avec le temps, et de cette première expérience, d'enquêter sur ce que nos concitoyens souhaitent réellement en termes de médias et de communication, et de mandater des personnes compétentes pour s'associer à notre réflexion.

Ensuite, nous pourrons décider d'un nouveau projet viable, moderne et cette fois-ci pérenne. Je suis convaincu que nous pouvons élaborer quelque chose de constructif et novateur et qui

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

soit en phase avec notre époque. Cela me paraît un défi beaucoup plus intéressant et stimulant que d'assister juste les bras ballants à ce qui est un naufrage annoncé.

C'est pourquoi je vous remercie de réserver un accueil favorable à notre projet de résolution.

M. COLLEONI : c'est un dossier qui dure depuis déjà pas mal de temps. Je pense que quand on lit l'exposé des motifs, un des motifs me paraît un peu étrange, c'est la teneur du rapport d'activités de la Fondation sur l'exercice 2013-2014 du 13 septembre. On sait que lors de la séance du 24 septembre, le même groupe avait dit que par ce rapport d'activités, la fondation avait fait un excellent travail. Cela va un peu en discordance avec ce motif et même à cette époque-là il me semble que l'on voulait voter sur le siège pour garder ces mêmes personnes dans la fondation.

Il s'est avéré que d'autres personnes sont entrées dans cette fondation. Chaque parti a fait l'effort de trouver une personne pour entrer dans cette fondation. Je pense que maintenant on est arrivé aussi à la quatrième personne que vous avez proposée et on aura quatre personnes au complet pour cette fondation.

Après tous les efforts que l'on a fait tous ensemble pour pouvoir maintenir cette fondation, on va leur laisser le temps de reprendre en mains tout cela, de travailler, on va attendre la fin de cette année et on verra le travail qui a été accompli. Je pense que maintenant il faut vraiment laisser le temps aux personnes de prendre leur fonction, et bien sûr si l'on veut ensuite revenir dessus, avoir des rapports, et vérifier que tout fonctionne correctement, à ce moment-là on prendra la décision.

Le groupe PDC ne va pas soutenir cette résolution.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR constate que le parti socialiste donne l'impression d'avoir de la suite dans les idées dans le traitement de ce dossier puisqu'il nous occupe encore une fois ce soir et ce alors même que plusieurs séances ont déjà été consacrées à ce sujet.

Nous disons bien semble avoir de la suite dans les idées, car il est important de rappeler la position de ce même parti socialiste lors de la première séance de ce Conseil consacrée à ce même dossier.

Cette séance s'est déroulée lors du Conseil municipal du 24 septembre dernier. Alors même que le Bureau proposait de renvoyer en Commission de l'administration la désignation des représentants de ce Conseil au sein de ladite fondation, que n'avons-nous pas entendu de la part des personnes qui souhaitent ce soir la dissolution pure et simple de cette fondation de droit privé.

Par souci de clarté, il est important de rappeler in extenso les propos tenus à cette occasion : en parlant des membres de la fondation, le parti socialiste déclarait : *« Ils ont débuté leur activité il y a deux ans, jour pour jour, et remettre ainsi en cause leur mandat après deux ans, cela nous semble être une forme de désaveu. »*

J'ai lu le rapport d'activités de la fondation, le travail accompli me paraît excellent. D'ailleurs, on voit que le Conseil de fondation prend sa tâche au sérieux et il ne manque pas de s'affirmer dans certaines circonstances.

Le groupe socialiste a aussi pris un certain nombre de renseignements à propos des membres qui composent ce Conseil de fondation et cela nous semble fonctionner de manière assez correcte ».

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Permettez-nous dès lors d'être plus que circonspects aujourd'hui par la volonté soudaine du parti socialiste de mettre à mort cette fondation alors qu'il n'y a pas si longtemps elle en faisait l'éloge.

Nous sommes d'autant plus peiné que lors de la dernière Commission de l'administration, un quatrième membre, en tout cas par rapport à un vote de principe de cette fondation, a été accepté, donc le Conseil de fondation sera enfin au complet. Nous sommes également peiné car nous estimons qu'aujourd'hui au sein de cette fondation nous avons des personnes de qualité, notamment en termes de présidence et une personne qui pourra assurer le suivi, puisqu'elle siégeait quand même sauf erreur au sein du Conseil administratif lors de la création.

Pour terminer, ce qui est incroyable, c'est que vous n'avez jamais voulu trouver, au niveau du parti socialiste, de solution puisque, comme l'a dit mon préopinant, vous n'avez jamais proposé un quatrième représentant, donc quelque part dès le début, vous aviez décidé de flinguer, pour une raison qui nous échappe, cette fondation, et vous comprendrez par mes propos que le groupe PLR refusera cette résolution.

M. SIDLER : pour les Verts, on est un peu interpellé par cette résolution. Je citerai aussi les propos du représentant du parti socialiste qui appelait de ses vœux une structure garantissant une véritable indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et aujourd'hui cette résolution montre que cette indépendance n'était pas forcément si voulue par le parti socialiste vu qu'aujourd'hui elle demande de dissoudre quelque chose qu'elle a rendu indépendant et donc qu'il n'est plus possible de dissoudre par ce Conseil.

Ensuite, il s'agissait d'une mission de service public qui a été voulue par le parti socialiste. Pour nous, c'est toujours le cas. On est un peu étonné de voir des demandes de rentabilité immédiate sur un tel projet. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque c'était un service de la Ville qui a été externalisé pour des raisons que l'on connaît d'indépendance, justement avec l'OFCOM. On a prévu 5 ans de fonctionnement au niveau de sa dotation pour pouvoir lui donner un appel d'air et se lancer sur les rails. On trouve un peu étonnant que le parti socialiste vienne parler de souci de rentabilité et de pérennité.

Nous, nous estimons que l'équipe d'avant ne faisait pas un bon travail, en tout cas n'arrivait pas à fonctionner au niveau humain, comme cela nous a été expliqué. On a voulu remettre une équipe en route, on attend beaucoup d'elle et on espère qu'elle pourra nous prouver qu'il est possible d'avoir un média pour Lancy qui soit de qualité et qui intéresse les habitants. Ce n'est pas forcément une télévision. On peut voir sur certains réseaux sociaux que les groupes de Lancy médias commencent à prendre un peu plus d'audience, un peu plus d'activité. C'est ce que nous souhaitons, en tout cas nous Les Verts, promouvoir et je vous invite tous d'ailleurs à adhérer à ces pages sur les réseaux sociaux et de faire en sorte que l'audience démarre, sachant qu'avec ces médias-là, ce que vous demandez d'ailleurs dans votre résolution est déjà effectif, Lancy médias est présente, est dans l'audience, on peut tous voir quelle est l'audience réelle de cette TV.

M. GOLAY : je suis tout à fait surpris d'entendre ce qui a été dit de la part de mon collègue de droite, eux qui sont tellement soucieux des économies de la commune. Là, je pense qu'ils font exception, je ne sais pas pourquoi ils le font, il y a peut-être quelque chose de masqué, de caché, comme ils accusent les Socialistes de nous cacher quelque chose, je pense que, eux sont aussi peut-être compromis dans une affaire, je ne sais pas.

Je pense que ce que fait le parti socialiste par le biais de cette résolution est courageux, responsable par rapport aux finances. Ce que ne veut pas le MCG, c'est laisser croire que l'on veut faire une économie sur le dos des médias. S'il faudra voter un supplément par la suite en

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

attendant de trouver de nouvelles méthodes de communication plus modernes et en tout cas plus appropriées pour la commune, on est prêt à voter un budget qui augmenterait celui du social pour des priorités qui sont nettement essentielles sur la commune par rapport à ce gouffre à millions aujourd'hui. Vous avez la possibilité d'aller consulter la page de Lancy TV, vous allez sur leur site et vous allez voir que mensuellement il y a 300 clics sur ce réseau. Cela ne veut pas dire que c'est 300 personnes différentes, cela peut être la même personne qui clique deux-trois fois par jour et qui va faire justement 5 minutes et il pourra consulter l'entier des émissions. 300 mensuellement c'est peu pour le coût que cela représente pour la commune.

Il est clair que nous, le Mouvement citoyen genevois, on ne va pas non plus, s'il y a une dissolution, laisser tomber le personnel, il faudra trouver aussi un plan social pour ces personnes, on sera attentif. On peut très bien imaginer pour la commune un chargé de communication, on estime que cela manque. Bien sûr, cela fait un poste supplémentaire, mais ce ne serait pas mauvais qu'ils aient un chargé de communication à plein temps qui puisse faire les communications pour l'ensemble des habitants, quand il y a des plans localisés de quartier ou d'autres événements qui se passent sur la commune. Ce serait tout à fait intéressant et je pense que c'est quelque chose qui manque. C'est à discuter. Il y a déjà quelqu'un qui s'en occupe, mais là ce serait vraiment quelqu'un qui serait professionnel à 100% que pour cela.

Je pense que l'idée qu'a le parti socialiste est excellente. On ne peut pas, en tant que responsables des deniers publics, continuer à verser Fr. 500'000.— et lorsqu'il y a des votations municipales leur faire un chèque de Fr. 100'000.— pour essayer de les sauver. C'est un sparadrap sur une tumeur, excusez-moi d'appeler cela comme cela. Aujourd'hui, c'est ce que l'on est en train de faire.

Utilisons cet argent à étudier un autre mode de communication pour nos habitants, plus moderne, qui sera plus approprié. Là, il est clair que beaucoup de gens sont sur Swisscom TV et ne vont pas changer pour passer sur UPC Cablecom. Personnellement, je ne le fais pas et j'avoue que je ne regarde jamais Lancy TV parce que pour moi ce n'est pas mon système d'opérateur. Il y a des changements toutes les 10 minutes, ce sont des émissions qui tournent en boucle, et souvent c'est la même émission sur une semaine-10 jours. Je pense que c'est un peu comme ces TV privées, on regarde une fois, cela passe en boucle tout le week-end, mais on ne va pas consulter vingt fois, on ne reste pas branché sur ces chaînes.

Aujourd'hui, on a un choix, c'est de faire des économies, mettre quelque chose en faveur d'une autre priorité, comme le social, comme je l'ai dit avant et étudions comme cela a été dit et on soutiendra cette résolution du parti socialiste.

M. MAUGUÉ : j'ai entendu l'historique que l'on a fait sur la position du parti socialiste et des railleries dont on fait l'objet parce que, effectivement on avait soutenu au départ cette fondation, on avait soutenu sa création et il est vrai qu'au début de cette législature, on était en faveur de reproduire le mandat du précédent Conseil.

Ce n'est pas une contradiction. On était en faveur de quelque chose qui allait débiter. Lorsque ce Conseil municipal a renvoyé en commission pour finalement aboutir à la solution de désigner une toute nouvelle équipe, sans aucun passage de témoin, cela nous a paru totalement déraisonnable. On a fait une relecture du dossier et ma foi, on peut avoir une position qui consiste à réexaminer les éléments à disposition et parvenir à la conclusion que l'on n'arrive à rien.

Une nouvelle équipe, à l'heure actuelle, sans passage de témoin par rapport à la précédente, cela veut dire quoi ? cela veut dire des gens qui vont devoir rentrer dans la matière, qui vont

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

devoir faire tout le travail qu'avait déjà fait pendant deux ans la précédente équipe en termes de prise de connaissance du dossier et arriver à quoi ? Ici, on est avec Fr. 2.5 millions de dotation, Fr. 500'000.— par an qui partent en fumée. Pour moi, le calcul est clair, dans trois ans on va dans le mur.

Dans ces conditions-là, on a été amenés à réviser notre position. Oui, certes, c'est en contradiction avec ce qu'on a soutenu en début de législature, mais je crois que c'est une position évolutive et il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

S'agissant maintenant de la position que soutiennent certains, je ne comprends pas où on va à dépenser cet argent. On peut récupérer, à l'heure actuelle, des sous, on peut récupérer une partie de nos billes et on peut les utiliser intelligemment sans être sous pression comme aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui on est sous pression et on court dans le mur.

Là avec ces billes que l'on récupère, on peut s'asseoir, discuter, réfléchir, mandater éventuellement des personnes qui peuvent nous aider dans cette réflexion et élaborer quelque chose de neuf. Je crois que c'est un défi intéressant, c'est quelque chose que je trouve très stimulant comme idée et je suis un peu surpris que, au fond, l'argument que l'on nous oppose, c'est de nous faire l'historique en disant que nous étions pour et aujourd'hui nous sommes contre. Je trouve cela un peu gros.

M. REYMOND : je comprends bien l'argument de vouloir du changement, c'est quelque chose qui a été longtemps discuté en Commission de l'administration. On s'est penché sur ces points et il y a eu plusieurs discussions au niveau de la commission. C'est vrai que l'on est un peu déçu de voir un retrait maintenant puisque le passage de témoin s'est fait, une nouvelle équipe est en route et il faut laisser un peu les choses se faire pour que l'on puisse avancer.

Je ne comprends pas bien l'argument d'économies ou le fait que l'on veuille récupérer nos billes parce que ce ne sera pas possible. Le fait est que l'argent devra être utilisé dans le même objectif, c'est-à-dire que l'on va simplement le recycler dans une autre équipe qui va faire le même – une fondation différente d'accord – mais qui va refaire le même travail.

J'ai l'impression que l'on est en train de faire une partie de poker, on a reçu des cartes, on a perdu du temps pour les distribuer, et là on va simplement les remettre dans le paquet, redistribuer les cartes et on va jouer avec les mêmes règles du jeu. Ce n'est pas pour moi un progrès qui va beaucoup avancer, on va juste perdre du temps.

Il me semble que c'est plus profitable de continuer avec ce qui a été lancé maintenant, d'accepter que l'on veuille des changements, parce que je pense que le mandat est clair, la fondation doit innover. Il n'a jamais été dit qu'elle ne pourra progresser et changer ce qui est actuellement en cours et laisser les choses avancer dans cette direction.

M. REOLON : j'aimerais corriger quelques chiffres, il y a eu quelques rentrées d'argent dans cette fondation, c'était Fr. 6.— ou Fr. 7.— représentant les taux d'intérêt sur 2.5 millions, vous me corrigerez sur les chiffres mais c'est quelques dizaines de francs.

J'aimerais aussi corriger le chiffre de 300 personnes. Effectivement, les visites journalières représentent 6 personnes. On a eu 4 visites aujourd'hui et cela fait plus 50%, je parle du site Internet.

Et j'ai comparé cette fondation au stade de la Praille, je m'en excuse. Je la compare plutôt à un puits sans fond de l'argent que l'on va injecter. A savoir de quelque chose qui ne fonctionne pas, à un certain moment, il faut savoir ce que l'on va faire.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Ce Lancy TV ne fonctionne pas, je rejoins notre collègue qui dit qu'en deux ans, on a bouffé Fr. 675'000.--. Pour certaines personnes, il leur faut 10 ans pour gagner Fr. 675'000.—. Nous, on a donné 675'000.— pendant 2 ans. Ces personnes, qui étaient des personnes très compétentes, il faut le reconnaître, on avait quand même M. MOUTINOT dans ce Conseil, n'ont pas réussi à ramener quoi que ce soit comme argent. Ils n'ont pas réussi. On a eu la campagne électorale où on pouvait prendre des sponsors, on n'a pas réussi à avoir un seul sponsor, ne fut-ce que Fr. 20.--. Je me dis que dans ces conditions-là, on peut mettre toutes les équipes que l'on veut, quand la chose est foireuse, elle est foireuse, cela ne sert rien. Vous pouvez même mettre le Magicien d'Oz, cela ne fonctionnera pas tant qu'on est sur Internet ou tant qu'on est sur Cablecom.

J'étais en Suisse centrale, je captais la télévision de Versoix, il y avait un festival de rock, c'était les championnats du monde de rock, c'était extraordinaire. Là, il y avait de la publicité à tout va. C'est une télévision qui fonctionne. Pourquoi cela ne fonctionne pas chez nous, parce que l'on est sur un réseau qui est limité.

Pour notre part, on soutiendra cette résolution.

Mme CASUTT : j'ai quelques interrogations par rapport à ce que je viens d'entendre.

M. MAUGUÉ vient de dire : on va mettre en suspens, on va les arrêter et après on va re-réfléchir et on verra ce que l'on fait. Peut-être que dans 6 mois, une année, on reprendra la Fondation. On a des nouveaux, laissons-les travailler.

Il y a une autre chose qui n'est pas bien comprise par tout le monde, là on parle de la Fondation Lancy médias, on ne parle pas de Lancy TV, ce sont deux choses différentes. Même si on dissout la fondation, Lancy TV existera toujours.

Je pense qu'il y a des choses qui doivent être revues, il y a des discussions qui doivent être refaites au niveau de l'administration pour que chacun comprenne bien comment cela fonctionne. Il ne faut pas confondre la Fondation Lancy médias et Lancy TV.

M. GOLAY : j'aimerais dire quelque chose qui a été omis ce soir, c'est la volonté de ce Conseil en 2013, à savoir qu'il avait aussi été demandé à cette fondation d'avoir des collaborations avec Onex, voire avec Léman Bleu. Je peux vous dire qu'en tout cas avec Léman Bleu, il n'y a pas eu de contacts. Ils n'ont même pas cherché à se développer en collaboration avec d'autres télévisions locales. C'est là qu'on voit que s'il y a eu cet état d'esprit, cela l'a aussi été au niveau de la recherche de sponsors. Cela a échoué.

Aujourd'hui, on est devant un échec. Cela ne sert à rien de vouloir prolonger le malade par 36'000 artifices médicaux en sachant que de toute façon il est à l'agonie. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités, c'est ce que vient de faire le parti socialiste, j'invite les Verts qui sont hésitants à suivre leurs camarades. S'il y a dissolution, je n'imagine pas, en sachant qu'il n'y a plus de collectivité derrière pour financer la chose, qu'il y aura un groupe de personnes suffisamment suicidaires pour se lancer dans un style de médias de la sorte qui ne rapporte absolument rien.

Je pense qu'aujourd'hui c'est l'échec, il faut l'avouer. On n'a pas forcément fait une erreur, parce que l'on était dans un autre contexte quand on a pris la décision en 2013. Aujourd'hui, il y a un constat qui est bien établi, cela ne va pas, on ne peut pas continuer comme cela.

Utilisons l'argent pour des aides, des émissions qu'on leur paierait comme on l'a fait pour les élections municipales, à autre chose qui est bien plus prioritaire aujourd'hui, par rapport à une

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

certaine précarité qu'on a dans la commune ou des investissements qu'on devrait faire, qu'on arrivera peut-être pas à faire d'ici quelque temps.

Donc, le MCG va suivre cette résolution, elle est censée et courageuse.

M. COUTO : j'entends tout le monde discuter pour dissoudre ou ne pas dissoudre la fondation. Pour ceux qui ne sont pas pour cette dissolution, comment pensent-ils que l'on va rentabiliser cela ? Comment pensent-ils trouver les Fr. 500'000.— par année en publicité, alors que même la RTS a du mal à trouver de la publicité, eux qui font une diffusion au niveau national. Ou veut-on au contraire garder cette fondation et continuer de la financer avec l'argent du contribuable à Lancy ?

D'autre part, Mme CASUTT disait que même si on dissout la fondation, Lancy TV existera toujours. D'accord, mais avec quel argent va-t-elle exister ? Va-t-elle arriver à s'autofinancer ?

M. DEROBERT : j'ai assisté à toutes ces séances de commission, durant lesquelles on a parlé, reparlé et re-reparlé de ce sujet.

Au début de la discussion, on se retrouvait avec un parti qui voulait absolument soutenir une équipe, qui trouvait que le rapport était formidable, cela a déjà été dit au début de ce sujet, on ne va pas revenir dessus. Et après, en fait, on ne parle que de cette fondation qui n'a pas marché, de personnes qui n'ont pas marché et qui n'ont pas fait fonctionner cette fondation, c'est en effet pour cela que l'on a voulu étudier la chose et renvoyer en commission, ce qui a été fait. Les partis ont tous été appelés à présenter des candidats, les candidats ont été approuvés, les deux seuls partis qui n'ont pas présenté de candidats et donc qui n'ont pas appelé à un renouveau pour dire que l'on trouvait des personnes valables et que l'on allait faire fonctionner cette fondation sont les deux partis qui aujourd'hui s'opposent à cette fondation. Quelque part, il est assez fabuleux de dire : on ne va rien faire pour, mais de toute façon cela ne va pas marcher et on ne s'engage pas pour qu'elle marche mieux, on va la planter et on va recréer exactement la même chose, mais après on ne va surtout pas représenter des personnes.

Je suis désolé, mais j'en perds mon français, je suis complètement halluciné par les propos tenus ce soir.

M. BONFANTI : je ne vais pas refaire le débat qui a été maintes fois réalisé en commission, comme l'a dit M. DEROBERT. Je vais soutenir les propos de M. AESCHBACHER et de M. COLLEONI. Nous avons une fondation, nous avons une structure existante. Ce qui est sûr, c'est que si cette structure disparaissait, la télévision disparaîtrait aussi. Il y a évidemment un lien, la télévision a besoin de finances pour pouvoir tourner, si cette fondation ne fonctionne, si elle est dissoute, la télévision disparaîtra. Elle pourra toujours revenir plusieurs mois plus tard, voire quelques années plus tard, le temps de remettre tout cela en place, mais reposons-nous sur une structure qui est existante.

Nous avons des gens qui viennent d'être élus, il faut leur laisser la chance de donner toute leur énergie pour y arriver, ils ont été élus il y a quelques mois de cela, ils se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises, le travail qui a été fourni me semble passablement fort. J'ai pu parcourir les procès-verbaux, j'ai pu discuter avec eux, j'ai pu participer à des séances, le travail qui est fourni jusqu'à présent me semble important et les discussions et les décisions qui sont en train d'être prises par rapport à cette fondation me font penser que nous allons dans la bonne direction. Il serait fort dommage de tout arrêter maintenant alors que nous avons des gens qui sont en train de prendre les bonnes décisions, que ce soit en termes de recettes, pour augmenter les recettes dont la fondation a besoin et aussi en réduction de coût en disant qu'il faudra réduire ces coûts.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Je tiens aussi à rappeler que l'on a affaire à une fondation de droit privé et non de droit public. Nous avons créé une fondation, nous l'avons dotée de Fr. 2.5 millions, comme cela a été dit, ils ne nous appartiennent plus. Si à un moment donné, la fondation souhaite se dissoudre, elle peut très bien le faire, nous récupérerions cette somme, mais elle devrait être engagée pour le même objectif, qui consisterait à dire on va créer une association, on va créer une autre structure, alors qu'on a déjà une structure qui est existante. On va créer une association, on va créer autre chose qui de toute façon engendrera les mêmes problèmes, c'est-à-dire que l'on va devoir élire des gens, on aura un comité qui va décider de la programmation, qui va décider de plein de choses par rapport à cette télévision. Nous avons déjà ces personnes, elles sont dans le Conseil de fondation, profitons de ces personnes, essayons de leur accorder notre confiance, j'entends par là que pour la majorité d'entre vous, vous les avez élues il y a quelques semaines, il serait étonnant d'élire des gens et quelques mois plus tard de leur demander de dissoudre une fondation, alors qu'on leur a demandé quelques mois plus tôt de tout faire pour réussir.

Je suis un peu peiné par la décision du parti socialiste, j'y vois une certaine hypocrisie d'une certaine manière. Vous nous avez dit que le travail qui avait été fourni par l'ancien Conseil de fondation était très bon, vous étiez prêt à les reconduire, pour quelques mois plus tard leur demander de dissoudre cette fondation. Si cela ne fonctionne pas, il faut dire aux personnes concernées que vous leur demandez de dissoudre directement la fondation.

Je ne comprends pas le système qui prévaut de dire : on va vous reconduire parce que vous faites un travail fabuleux mais quelques mois plus tard, on va vous demander de dissoudre cette fondation. Il y a quelque chose d'illogique et de manque de respect vis-à-vis des personnes qui font partie de cette fondation.

M. FONTAINE : nous allons passer au vote.

La résolution est refusée par 17 non, 15 oui, 0 abstention (voir annexe).

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 décembre 2015 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

a) PDQ des Semailles – Audition de l'Association Les Passereaux

=====

M. DEROBERT présente le sujet : nous avons reçu, lors de cette commission, des représentants de l'association Les Passereaux ainsi que des représentants des services concernés de l'Etat. L'association Les Passereaux nous a présenté l'objet de sa venue. Cette association s'est formée par la volonté d'être impliqué dans la définition de l'urbanisme de son quartier et d'en faire un lieu convivial, ce qui n'est, à son avis, pas ce qui est inscrit dans les deux PLQ qui la concernent et qui sont entrés en force.

Après de multiples démarches, l'association a rencontré le conseiller d'état en charge du département de l'aménagement et a finalement trouvé l'accord suivant : l'association Les Passereaux s'engage à lever les recours sur les quatre PLQ afin de ne pas bloquer la construction de logements sur les PLQ 29813 et 29860 sur lesquels des propriétaires disposent du foncier nécessaire pour démarrer la construction d'immeubles En contrepartie, l'association Les Passereaux obtient la révision des PLQ 29758 et 29835 sur lesquels aucun propriétaire n'a

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

actuellement une maîtrise foncière suffisante pour permettre de réaliser les immeubles prévus par les PLQ, dans une démarche concertée avec les habitants.

Ces accords sont toutefois soumis à plusieurs conditions que je vais citer exhaustivement : Aucun recours au Tribunal Fédéral ne serait déposé, aucune demande d'autorisation de construire conforme aux PLQ originaux ne serait déposée, un mandat clair de tous les propriétaires privés des terrains compris dans les périmètres de ces deux plans doit être donné pour la révision des PLQ, l'élaboration dans les meilleurs délais, selon un processus de concertation à définir, d'une nouvelle image d'urbanisation du périmètre permettant une densité au moins équivalente à celle résultant des deux PLQ, l'engagement des propriétaires concernés à ne pas s'opposer et à réaliser dans un délai raisonnable les nouvelles constructions que prévoira le futur PLQ ainsi établi, l'accord formel de la Commune de Lancy pour entrer en matière sur cette révision.

Le décor étant planté, la commission a ouvert les discussions et a notamment interrogé l'association sur les points suivants : le délai de reddition d'un nouveau PLQ et son entrée en force. Il nous est expliqué que les 12 premiers mois serviront à l'élaboration d'un avant-projet et que l'ensemble du processus devrait prendre environ deux ans et demi. La prise en charge des coûts d'une nouvelle étude. Il est répondu que l'association a pleinement conscience de ces coûts et s'est renseignée sur le financement d'immeubles, elle s'accompagnera de professionnels. La participation de tous les propriétaires concernés par les deux PLQ : l'association nous répond qu'aujourd'hui l'ensemble des propriétaires ne fait pas encore partie de la démarche et qu'ils ont une meilleure maîtrise de la partie sud du projet.

La discussion s'est poursuivie à huis clos et a abordé divers sujets, tels que l'attitude de l'Etat sur ces PLQ finalisés avant le PDQ voté par la commune, ayant entraîné cette situation. La volonté de la commune d'avancer sur ces projets et de finaliser la construction de nouveaux logements sur la commune. Notre refus signifiant peut-être un blocage de la réalisation du PLQ par le refus de vendre de certains propriétaires. L'intérêt ou non de soutenir cette démarche entreprise par l'association Les Passereaux sachant qu'elle pourrait aussi être un précédent pour d'autre PDQ. L'intérêt de coupler ces deux PLQ dans un souci d'harmonisation.

Il est donc procédé à deux votes : le principe de réouverture des PLQ qui est accepté par 11 oui et 2 abstentions et le dépôt d'une résolution au prochain Conseil municipal validant en bloc la réouverture des deux PLQ qui est accepté par 10 oui et 3 abstentions.

b) Résolution de la Commission de l'aménagement du territoire « Pour la réouverture de 2 PLQs aux Semailles

=====

EXPOSE DES MOTIFS**Considérant :**

- *L'adoption du Plan Directeur de Quartier « Les Semailles » par le Conseil Municipal de Lancy le 24 mai 2012, et par le Conseil d'Etat le 27 mars 2013*
- *La Résolution votée par le Conseil Municipal de Lancy du 27 septembre 2012, qui demandait à l'Etat de Genève d'étudier le plan alternatif des habitants.*
- *L'adoption des PLQ N° 29758, 29813, 29835 et 29860 par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013.*

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- *L'opposition aux 4 PLQ faite par les habitants en février 2013.*
- *La Motion MV2115 votée par le Grand Conseil le 19 septembre 2014.*
- *La réponse du Conseil d'Etat du 4 mars 2015 à la motion MV2115.*
- *Que les recours contre les 4 PLQs ont été rejetés par arrêté de la Cour de Justice ATA/556/2015 le 2 juin 2015.*
- *Que les recourants ont élaboré à l'été 2015 une proposition soumise au Conseiller d'Etat M. Hodgers, consistant à :*
 - *lever les recours sur les quatre PLQs afin de ne pas bloquer la construction de logements sur les PLQs 29813 et 29860, sur lesquels des propriétaires disposent du foncier nécessaire pour démarrer la construction d'immeubles*
 - *revoir les PLQs 29758 et 29835, sur lesquels aucun propriétaire n'a actuellement une maîtrise foncière suffisante pour permettre de réaliser les immeubles prévus par les PLQs, dans une démarche concertée avec les habitants.*
- *Que M. Hodgers, dans un courrier du 3 juillet 2015, a répondu favorablement à la proposition des habitants d'entrer en matière sur une révision de ces deux PLQs, en posant les conditions suivantes :*
 - *aucun recours au Tribunal Fédéral ne serait déposé.*
 - *aucune demande d'autorisation de construire conforme aux PLQs originaux ne serait déposée.*
 - *un mandat clair de tous les propriétaires privés des terrains compris dans les périmètres de ces deux plans soit donné pour la révision des PLQs.*
 - *l'élaboration dans les meilleurs délais, selon un processus de concertation à définir, d'une nouvelle image d'urbanisation du périmètre permettant une densité au moins équivalente à celle résultant des deux PLQs.*
 - *l'engagement des propriétaires concernés à ne pas s'opposer et à réaliser dans un délai raisonnable les nouvelles constructions que prévoira le futur PLQ ainsi établi.*
 - *l'accord formel de la Commune de Lancy pour entrer en matière sur une telle révision.*
- *L'audition de l'association « Les Passereaux » par la commission d'aménagement du territoire, le 9 décembre 2015.*
- *Le vote de principe de la commission d'aménagement du territoire sur l'accord passé entre les propriétaires et le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement.*
- *Le vote de ladite commission sur l'élaboration d'une résolution du Conseil Municipal validant l'entrée en matière sur la réouverture de ces deux PLQ n°29758 et 29835.*

RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANCY

Le Conseil Municipal déclare :

- *Soutenir le principe d'une révision des PLQs no 29758 et 29835 aux conditions énoncées par le Conseil d'Etat.*

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- *Demander au Conseil administratif de s'engager pour favoriser la concertation et la coopération des acteurs concernés afin d'aboutir dans un délai de 12 mois à de nouveaux avant-projets de PLQ et dans les meilleurs délais à l'adoption de nouveaux PLQ correspondants au Plan Directeur de Quartier, et permettant une densité au moins équivalente à celle résultant des PLQs en vigueur.*

M. CLEMENCE : cette résolution fait suite à ce qui vient d'être dit par M. DEROBERT, à savoir sur la réouverture de deux PLQ sur les quatre qui sont en force, le cinquième est à venir. Les conditions ont été citées tout à l'heure, je ne vais pas revenir sur le courrier de M. HODGERS qui valide ces conditions, puisque vous avez reçu la résolution sur vos places.

Cette résolution valide l'accord entre M. HODGERS et l'association Les Passereaux pour rouvrir ces deux PLQ. Evidemment, cela tomberait si une des conditions n'est plus remplie, c'est-à-dire si un recours au Tribunal fédéral est fait, si une autorisation de construire conforme aux PLQ en vigueur est déposée, etc. selon les conditions exposées tout à l'heure.

Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, je vous recommande de faire bon accueil à cette résolution.

Mme CASUTT : on pourrait adhérer à la plupart des éléments requis dans cette résolution, mais nous aimerions que cela s'applique uniquement au PLQ 29'835 sur lequel il n'y a encore aucun propriétaire ou promoteur qui ne démarrerait des travaux.

On aimerait retirer de cette résolution le PLQ 29'758, parce que sur ce PLQ il y a déjà un promoteur qui a fait un certain nombre d'études et on trouverait dommage de pénaliser cette possibilité d'avoir relativement rapidement des immeubles qui se construisent.

Il s'agit simplement de retirer le PLQ 29'758 de la résolution.

M. DEROBERT : le groupe PLR tient à mettre plusieurs points en évidence concernant ce projet. Si l'implication de propriétaires de ces deux plans localisés de quartier, formés en association, nous apparaît comme une démarche plus que louable pour l'élaboration de tels plans, il est à noter qu'à l'avenir la concertation avec les habitants et autres personnes concernées sera obligatoire vu les nouvelles normes d'élaboration des PLQ. L'audition de l'association ne nous a pas permis de répondre à certaines de nos interrogations.

Le regroupement des propriétaires des parcelles concernées n'est pas encore assuré. Etant donné que c'est un point important qui conditionne la réouverture de ces PLQ, nous aurions préféré avoir, face à nous, l'ensemble des acteurs du foncier pour discuter de leurs intentions.

Comme certains propriétaires fonciers ont en leurs mains suffisamment de terrains pour commencer à construire tel que l'actuel PLQ le prévoit, c'est une donnée majeure qui pourrait invalider l'accord avec le Conseil d'Etat. La capacité de l'association à l'élaboration d'un nouveau PLQ ne nous a par ailleurs pas non plus totalement convaincus, tant sur l'élaboration sur cette nouvelle étude, travail d'une grande ampleur, que sur son financement et sur l'impact que celui-ci aura sur les objets réalisés. En effet, une telle étude demande des moyens et comme il est très peu probable que cette étude soit offerte, elle aura bien évidemment un impact sur le prix des objets réalisés, mais aussi vendus.

La dissociation des deux PLQ - et on en revient à parler de ce que Mme CASUTT vient de dire - est par contre pour nous un problème majeur. En effet, si comme il nous a été présenté, les deux PLQ pourraient se traiter de manière indépendante, si par exemple des acteurs du périmètre nord ne souscrivaient pas à cette démarche, le périmètre d'un seul de ces deux plans

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

ne nous apparaît pas suffisant pour donner à lui tout seul l'image homogène d'un quartier. Il nous apparaît dommage d'avoir seulement un pâté de maisons avec un traitement urbanistique différent.

Cependant, nous avons pris en compte la forte volonté des personnes de cette association et ne voudrions pas bloquer la construction de ce quartier. S'il nous appartient, comme conseiller municipal, de décider de rouvrir ou non ces PLQ, il appartient aux propriétaires de savoir s'ils veulent vendre ou non, ce qui serait tout aussi dommageable pour la réalisation de ces constructions.

Pour finir et indépendamment de cette audition, nous n'aimerions pas que cette démarche ouvre un précédent qui verrait la remise en question des PLQ déjà en force par des habitants n'ayant pas réussi à se faire entendre en temps opportun.

C'est pourquoi et pour ne pas bloquer cette initiative, mais pour ne pas non plus nous mettre en désaccord avec ce qui précède, le groupe PLR ne prendra pas position sur cet objet.

M. SIDLER : je suis un peu étonné parce que justement le but de cette résolution est de montrer qu'il y avait l'urbanisme – comme je l'ai dit en commission – à la papa et on est en train de changer de paradigme et d'essayer de construire les futurs quartiers avec des habitants et citoyens de Lancy et pas avec des promoteurs ou d'autres personnes parachutées qui viennent nous dire comment la ville de Lancy sera demain.

Je pense qu'il est important d'accepter cette résolution telle qu'elle est, ce n'est pas parce qu'un promoteur a fait un projet sur des parcelles qu'il ne maîtrise pas entièrement, sauf erreur, à ce jour, qu'il a un droit de préséance sur les habitants qui vivent à côté.

A notre avis, ce que propose le deal de M. HODGERS, c'est d'évaluer autre chose, laissons la chance aux habitants de proposer autre chose et si le processus aboutit à quelque chose de bien, on aura peut-être gagné quelques années. Si l'on reste au statu quo, vous savez ce qu'il va se passer, tout va rester figé durant de nombreuses années et on n'aura rien gagné.

Pour nous, c'est un accord qui nous semble gagnant-gagnant, il ne reste qu'à la Commune de Lancy de le valider. Je ne pense pas que les promoteurs vont perdre grand-chose, ils auront juste peut-être dû attendre quelques années mais je pense que de toute façon si la situation venait à se figer, ils devraient attendre aussi quelques années.

Donc, essayons de voir une autre façon d'élaborer le futur de Lancy en faisant participer les citoyens. Je crois que c'était pratiquement dans tous les programmes des groupes présents dans ce Municipal, donc je ne vois vraiment pas une seule bonne raison de s'opposer à cette résolution.

M. MAUGUÉ : pour le groupe socialiste, nous allons dans le même sens que nos camarades Verts, il s'agit ici de préavis favorablement quelque chose qui a été négocié avec le Conseil d'Etat et qui a passé toutes les fourches caudines des départements. Je crois que c'est une initiative originale, c'est quelque chose d'intéressant et je trouve qu'il est à saluer que des citoyens de la commune s'investissent dans des questions d'urbanisme pour proposer quelque chose de différent.

On a auditionné ces personnes de l'association Les Passereaux, on a vu toutes les démarches qu'ils ont entreprises avec succès, ce qu'ils ont réussi à présenter, ils ont réussi à convaincre toute une série de personnes, même au Grand Conseil. Je trouverais dommage, alors qu'on nous demande simplement de préavis favorablement une telle démarche, qu'on leur scie l'herbe sous les pieds. De toute manière, ce n'est pas pour cela que l'on va construire plus vite.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

J'ai de la peine à entendre les arguments qu'on nous a servis de l'autre côté de l'hémicycle, au fond on a vraiment l'impression que si cela ne sort pas du cadre de ces promoteurs habituels, on est tout de suite très réservé. On a entendu aussi en commission un certain nombre de choses, en disant que c'était complètement irréaliste, que cela ne pouvait pas se faire, alors que cela a été négocié, discuté et approuvé par le Canton.

Là, il s'agit simplement de préavis favorablement une démarche citoyenne d'un certain nombre de propriétaires, qui ne cherchent pas simplement à tirer profit et un profit maximal de leur parcelle, je trouve que c'est à saluer et on votera favorablement cette résolution.

M. FLURY : le Mouvement citoyen genevois soutiendra la résolution telle que sortie des travaux de commission et engage le Conseil municipal à maintenir l'ouverture des discussions sur les deux PLQ proposés.

M. BONFANTI : je reviens sur les propos de Mme CASUTT, sur le fait que le PLQ nord est actuellement plus avancé que le PLQ sud. C'est vrai que du coup on a des terrains sur le PLQ nord et nous pourrions assez rapidement construire des immeubles et y mettre des activités qui sont en lien avec la commune, c'est-à-dire du parascolaire et autre. Les discussions que nous avons eues avec Les Passereaux et le travail qui sera fourni ces prochains mois est assez important. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une association et que le travail est extrêmement conséquent et qu'il aurait été judicieux de se concentrer plutôt uniquement sur un PLQ et pas sur les deux PLQ.

De plus, quand on voit la parcellisation et les contacts qui ont été réalisés jusqu'à présent, il y a plus de chances que le PLQ sud puisse avancer plutôt que le PLQ nord qui, lui, à mon avis, sera assez vite bloqué. Vous pouvez avoir une demande d'autorisation de construire arriver sous peu. C'est pour cela que l'idée de Mme CASUTT n'est pas à écarter dès le départ, car elle pourrait permettre à l'association de se concentrer uniquement sur un des deux PLQ et pas forcément sur les deux.

Pour revenir sur les propos de M. DEROBERT, sur les deux PLQ, on peut très bien imaginer qu'un des PLQ puisse aller de l'avant, soit rouvert et pas l'autre, dans la mesure où de toute façon les deux PLQ doivent respecter les critères du Plan directeur de quartier qui justement demande que les éléments de construction soient homogènes et qu'on n'ait pas un PLQ qui soit totalement détaché ou totalement différent des autres. C'est pour cela que l'un des deux pourrait très bien être rouvert et pas l'autre. Ce n'est pas un problème en soi.

M. CLEMENCE : j'aimerais préciser que les quatre PLQ qui sont actuellement en force l'ont été avant le Plan directeur de quartier, donc ils ne respectent pas complètement le Plan directeur de quartier qui est entré en force après. Du coup, le fait de rouvrir ces deux PLQ peut aussi permettre de les mettre en conformité vraie avec le PDQ actuellement en vigueur.

La deuxième chose, c'est que séparer les deux n'a pas forcément de sens dans cette résolution parce que si l'un des deux peut partir et on peut déposer l'autorisation, l'accord tomberait pour ce PLQ en question. Je ne vois pas ce que cela changerait d'en enlever un des deux. Si cela peut partir, cela partira et si cela ne part pas on peut le remettre sur le tapis.

M. FONTAINE : si vous conservez votre amendement, Mme CASUTT, pouvez-vous me le répéter ?

Mme CASUTT : il s'agit de supprimer de la résolution la mention PLQ 29758 et ne laisser que le PLQ 29835.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

M. FONTAINE : je mets au vote cette modification.

L'amendement de Mme CASUTT est refusé par 21 non, 9 oui, 2 abstentions.

M. FONTAINE : nous passons au vote de la résolution sans correction.

La résolution est acceptée par 17 oui, 3 non, 12 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : un retour nous est fait par un commissaire sur la présentation du projet Chapelle-Gui par le bureau AETC Sàrl qui s'est magnifiquement déroulée en présence d'une partie des habitants concernés. Cette séance a abordé les quatre périmètres concernés dont on peut souligner que trois ne font l'objet d'aucun blocage.

Un autre commissaire nous informe qu'une autre présentation concernant le futur PLQ de Lancy Florimont s'est tenue en présence des riverains concernés. Les habitants ont pu faire part de certaines de leurs craintes concernant leur terrain. Il a aussi été longuement discuté de la problématique de dépose des enfants. A cet égard, il est précisé que les dépose-minutes se feront désormais sur le domaine privé et non public.

Notre participation au fonds intercommunal du développement urbain a aussi été abordée et il est précisé par le Conseil administratif que celui-ci sera prochainement présenté à notre commission.

Une présentation du Tosa est aussi envisagée lors d'une prochaine séance.

**12) COMMISSION SOCIALE – Séance du 15 décembre 2015 –
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI****a) Présentation de l'association La Virgule**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY, Maire, relève qu'une collaboration importante avec l'association La Virgule a eu lieu lors de la dernière législature pour la rénovation de ses locaux et la construction d'un nouveau bâtiment.

Mme BAERTSCHI, directrice de La Virgule, présente l'association et ses missions. La Virgule existe depuis 20 ans, elle propose 2 types d'hébergement : l'hébergement d'urgence dans les roulottes et le foyer de réinsertion.

L'hébergement d'urgence vise à offrir gratuitement des lits à des sans-abri pour une période définie. 6 lits sont à disposition. Les bénéficiaires sont souvent des personnes en situation de rupture, dans une grande précarité. Une roulotte supplémentaire a été achetée il y deux ans et des travaux de réaménagement ont été réalisés cet été. Les résidents et le personnel ont largement contribué à la réalisation de ces travaux. Les roulottes sont fermées durant l'été pendant 2 mois, afin de préserver le concept d'utilisation d' « urgence ».

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

Le foyer de réinsertion propose 14 lits, pour des personnes ayant besoin d'aide pour retrouver une autonomie. Ces bénéficiaires sont généralement suivis par l'Hospice général et proviennent de Genève majoritairement. La durée moyenne d'hébergement est d'une année.

Le passage à La Virgule représente souvent un tremplin pour les personnes, qui réapprennent à vivre en collectivité et à renouer avec la vie active. Le foyer est géré de manière participative, chacun contribuant à la collectivité en fonction de ses compétences. Le foyer accueille des hommes entre 18 et 60 ans. Après un temps d'acclimatation, les résidents sont rapidement encouragés à travailler à l'extérieur. La capacité d'accueil a doublé depuis la réalisation du nouveau foyer.

La Ville de Lancy finance en grande partie l'association La Virgule. Celle-ci est aussi bénéficiaire de l'association Partage, de dons en nature ou financiers, ainsi que d'actions bénévoles.

La Virgule se veut aussi un lieu de formation, des stagiaires complètent régulièrement l'équipe des permanents et des bénévoles.

L'association La Virgule s'occupe aussi de l'entretien du parc du Gué depuis 3 ans. Elle a mis en place un système de tri des déchets avec la Ville de Lancy. M. RENEVEY précise que la mise en place de ce partenariat a permis d'apaiser les tensions avec le voisinage à propos de problèmes d'incivilités.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'accueil de femmes. L'organisation de La Virgule ne le permet pas pour diverses raisons. Il est relevé qu'il existe actuellement un besoin important d'hébergement pour des femmes en situation précaire.

M. KUNZI, pour le Service des affaires sociales, ajoute qu'il y a une importante collaboration entre La Virgule et le SAS. La recherche de solutions se fait souvent de façon complémentaire dans un travail d'équipe constructif.

b) Discussion sur la problématique des réfugiés

=====
Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY informe la commission que l'Hospice général a approché la Ville de Lancy afin d'accueillir un centre d'hébergement supplémentaire, ce qui a été fait depuis le 1^{er} décembre dans l'abri de protection civile. L'Hospice général recherche également des parcelles supplémentaires pour la construction de pavillons temporaires pour l'accueil de familles de réfugiés. Une parcelle de l'Etat de Genève au Petit-Lancy pourrait être mise à disposition.

Des pavillons destinés à l'accueil de mineurs non-accompagnés qui arriveront dès mi-janvier vont être installés au P+R Etoile. Bien que la construction se trouve à Carouge, Lancy sera directement impacté, notamment à travers une collaboration avec le centre Marniac.

Mme ZANGER, coordinatrice de la plate-forme Action-Migrants à l'Hospice général, présente la problématique :

La PC Anneville accueille des hommes célibataires depuis avril 2012. Elle héberge actuellement 80 personnes, essentiellement des érythréens, entre 18 et 26 ans. Diverses activités sont organisées à l'interne, notamment des activités physiques et des cours de langue. L'hospice général est secondé par des bénévoles et le Bureau de l'intégration des étrangers pour l'organisation de ces cours. L'abri accueille une population mixte, notamment des

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

personnes en cours de procédure de demande d'asile, qui devront être intégrées à notre société.

M. KUNZI précise qu'une rencontre a eu lieu entre l'Hospice général, le Service des affaires sociales et le service des sports, ainsi que la FASE, afin de déterminer dans quelle mesure la commune pouvait proposer des actions supplémentaires. Des activités sont déjà organisées dans certaines maisons de quartier. Une collaboration est aussi envisagée pour la préparation de repas et d'organisation de cours de langue.

Sur le plan financier, le Canton reçoit des subventions par personne, pour l'hébergement et les prestations sociales. L'Hospice général dispose d'un budget pour toutes les prestations sociales mais manque de moyens par rapport aux activités communales. Le BIE va contribuer financièrement, et une participation sera tout de même demandée aux communes.

c) Divers

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet :

M. RENEVEY relève que la question de la gestion de l'école du Sapay avec la commune de Plan-les-Ouates reste compliquée, notamment à cause de la question de la création du groupement intercommunal, que la commune de Plan-les-Ouates n'a toujours pas votée. Si cette obstruction persistait, la Ville de Lancy a fait savoir qu'elle ne considérerait plus cette école comme intercommunale et retirerait son financement.

Les représentants de la Ville de Lancy au sein des comités des terrains d'aventure font un retour du début de leur collaboration, qui se met progressivement en place.

La Présidente rappelle que, concernant le Contrat de quartier Palettes-Bachet, Mme TOMBET, finira son mandat le 31 décembre. Il serait important que tous les partis aient un représentant dans le comité de pilotage.

13) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 16 décembre 2015 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

a) Présentation des activités de la Villa Bernasconi

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la Villa Bernasconi existe en tant que Centre d'art depuis 1996 et reçoit des expositions d'art contemporain. Elle a une vocation interdisciplinaire car elle doit recevoir une exposition de bandes dessinées par an et perpétuer un lien avec la musique. C'est pourquoi une salle est attribuée au directeur de l'Orchestre de Lancy.

Mme MARIÉTHOZ, responsable de la villa, est également en charge du Festival de musique Mai au Parc, de la gestion de la collection d'art de Lancy et de la coordination et administration du Fonds d'art visuel. La villa Bernasconi fait partie des musées et centres d'art de Genève depuis 2009 ainsi que de l'association des musées suisses depuis le printemps 2015.

L'équipe est constituée de 5 personnes. L'équipe a pour mission d'exposer des œuvres d'artistes contemporains vivants, de poursuivre un objectif scientifique et éducatif à l'adresse de tous les

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

publics, de rendre compte de la vision actuelle des artistes sur le monde contemporain, d'offrir un laboratoire de disciplines permettant aux artistes d'échanger sur leurs disciplines respectives et de faire rayonner Lancy à l'extérieur de la région et de la Suisse. En plus de tout cela, la villa Bernasconi est le seul lieu d'exposition d'illustrations et de bandes dessinées sur Genève et sa région, sans but commercial.

De par son architecture et l'accueil proposé, les visiteurs peuvent approcher l'art de manière très décontractée.

Le public vient de Lancy pour une majorité, mais aussi de tout le canton de Genève et de sa région voire même de Suisse en fonction des expositions. La semaine, il s'agit principalement d'un public constitué de personnes âgées, et durant le week-end, ce sont principalement les familles qui viennent. Ils reçoivent en moyenne 100 visiteurs par week-end. La moitié des visiteurs sont des visiteurs libres et l'autre moitié sont des visites de groupes ou des classes. Les visites commentées sont très demandées et elles sont adaptées à chaque tranche d'âge et type de public. Au niveau de la communication, différents supports sont utilisés, comme les affiches, les flyers et cartons d'invitation, le site internet, les réseaux sociaux et les publications d'articles dans le Lancéen. Depuis peu de temps, les visiteurs du site internet et de Facebook peuvent faire une visite virtuelle. Le site a été visité environ 900 fois par mois sur les six derniers mois.

L'équipe de la villa s'est fixé comme objectifs principaux de maintenir une programmation à la hauteur des acquis, de combattre le relatif isolement géographique de la villa, de travailler avec les médiateurs culturels avec la Ferme de la Chapelle afin de réaliser des projets sur le quartier et l'ensemble de la commune, de garder une trace écrite des événements pour attirer les chercheurs à se pencher sur l'histoire artistique de Lancy, etc...

Avec le départ de Mme MAMIE, certaines offres pour chaque exposition ont été restreintes. Toutefois avec l'ouverture de la Maison Roederer un commissaire souhaiterait que l'on puisse proposer à nouveau des ateliers avec des classes. M. LORENZINI nous informe qu'un certain retard est à déplorer car le permis de construire n'a toujours pas été délivré. Il espère pouvoir l'obtenir avant l'été, c'est pourquoi les travaux non sont pas planifiés avant l'automne. C'est au niveau de la commission des monuments, de la nature et des sites que ça bloque. Il est cependant toujours prévu d'offrir ce type de prestation dès l'ouverture de la maison Roederer.

Nous avons, suite à cette présentation, visité l'exposition de Tomi Ungerer et pu bénéficier des explications très intéressantes de Mme MARIÉTHOZ. Cette exposition a bénéficié d'une très large couverture médiatique puisque l'inauguration s'est faite en présence de l'artiste lui-même âgé de plus de 80 ans. Pour Lancy, cette exposition constitue réellement un événement hors du commun. Il faut relever que le montage de cette exposition a nécessité environ 2 ans de travail. Et pour l'anecdote, Mme MARIÉTHOZ nous confie que M. UNGERER a été totalement séduit par le lieu d'exposition et la villa Bernasconi et qu'il avait adoré l'accueil que la Ville de Lancy lui a fourni.

c) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet :

Une commission commune culture et sociale aura lieu le 26 janvier afin de traiter la pétition pour la vie nocturne.

Une visite du dépôt du fonds d'art est prévue avec la commission culture.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- 14) **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ELARGIE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 18 décembre 2015 –**
Rapporteur : M. Christian HAAS – Rapport de minorité : M. Thierry AESCHBACHER
-

a) **Quartier de l'Adret – Point de situation**

=====

M. HAAS présente le sujet : cette séance élargie au Conseil municipal a été convoquée pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de se faire présenter le courrier du Conseil d'Etat transmis au Conseil administratif de la Ville de Lancy dans le cadre de négociations en cours en lien avec la résolution du quartier de l'Adret.

M. BONFANTI rappelle brièvement le contexte et l'opposition faite par le Conseil administratif à l'autorisation de construire DD 107 611, qui demandait notamment que la place de la Gare ne puisse pas servir de boucle de rebroussement aux bus K et L.

Pour permettre une vue d'ensemble qui intègre les éléments de réponse du Conseil d'Etat, un tableau de synthèse est présenté, il est ainsi résumé :

1. Suppression des lignes de bus K et L :

Le Conseil d'Etat souhaite maintenir les deux terminus sur la place de l'Adret.

2. Elargissement du Pont de Lancy :

Le Conseil d'Etat est plutôt positif, mais il ne peut pas faire plus en termes de proposition car il doit demander l'autorisation au Grand Conseil. Le projet est évalué entre 20 et 25 millions.

3. Création d'une rampe de parking unique à l'entrée du quartier de l'Adret :

La discussion est en cours sur une seule rampe ou deux.

4. Maintien des mouvements au carrefour du Grand-Lancy :

Le tourner à gauche vers la rampe du Pont Rouge est le seul mouvement qui va être supprimé.

5. Aménagement et financement de 40 places de compensation aux Palettes :

Le Conseil d'Etat est d'accord de missionner la Fondation des parkings : financement en partenariat avec la Ville de Lancy.

6. Conservation de l'accès aux Semailles :

Une décision devrait intervenir au mois de janvier 2016 : la discussion est encore en cours avec le Conseil d'Etat et les services de l'Etat

7. Création d'un passage traversant la route de St-Julien au niveau de Trèfle Blanc :

La discussion est également en cours avec le Conseil d'Etat qui serait d'accord d'intégrer cet élément dans le cahier des charges qui sera lié au prochain PLQ dans ce lieu.

8. Aménagement de la promenade des Crêtes :

Le Conseil d'Etat s'est engagé à participer financièrement à hauteur de 50% pour la première phase de la promenade des Crêtes. Il s'engage aussi à payer totalement le passage sous la route du Grand-Lancy et estimé à 8 millions de francs.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

9. Fermeture de la route de la Chapelle à la réalisation de la jonction autoroutière :

Le tourner à droite qui existe actuellement depuis la route de St Julien et qui mène à la Chapelle est pour l'instant maintenu. Il le sera jusqu'au moment de l'ouverture de l'interface du Bachet.

10. Elargissement du passage de la route de St- Julien :

Ce point est réglé dans la mesure où une rampe a été intégrée au projet améliorant la cohabitation des flux.

11. Elargissement de la route du Grand-Lancy pour une voie de bus :

Mesure inscrite dans diverses procédures et motions à l'horizon 2024 /2025 avec un budget non maîtrisé.

M. BONFANTI annonce que tenant compte de cet état des lieux et des engagements pris à hauteur de 30 millions en termes d'investissement par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif a décidé du retrait de son recours.

M. LORENZINI ajoute quelques éléments politiques :

- L'impact du premier volet non seulement pour Lancy mais aussi pour les deux Fondations impliquées dans ce périmètre de l'Adret.
- La pesée d'intérêt qu'a dû faire le Conseil administratif entre les enjeux de la procédure d'opposition et la possibilité d'obtenir des compensations, même en étant contraint d'accepter la présence des bus sur la place.

M. RENEVEY fait encore référence à l'initiative de l'ALMA en lien avec la construction d'un parking souterrain aux Palettes et par ailleurs la volonté de l'ensemble des groupes politiques de voir s'améliorer la liaison entre le Petit et le Grand-Lancy avec l'élargissement du pont de Lancy, constatant que la procédure de recours aura permis un certain nombre d'avancées significatives.

Plusieurs commissaires prennent ensuite la parole, avec notamment des interventions portant sur les points suivants :

- S'agissant d'une séance d'information, les élus ne peuvent que prendre acte de la décision du retrait du recours.
- La satisfaction d'avoir obtenu une vision d'ensemble des engagements pris par le Conseil d'Etat, sous la forme du tableau présenté ce soir.
- Une demande formelle de voir ce tableau de bord être complété d'une colonne libellée « délai et réalisation ».
- Une remarque partagée au sujet du fait qu'une bonne partie des engagements pris ne dépendent pas que du Conseil d'Etat, et que du coup, le poids des engagements pris n'est pas toujours déterminant.
- Un échange sur un point lié à la communication, tant pour dénoncer le fait que les médias avait indiqué de manière erronée que Lancy prenait le CEVA en otage et une réponse du conseil administratif qui indique qu'une communication conjointe est prévue entre les autorités de la Ville de Lancy et l'Etat.
- Un commissaire relève que concernant les points mis en balance pour avoir retiré le recours, la population lancéenne n'aura aucun avantage !
- Il identifie plusieurs points qui de toute façon étaient déjà prévus et se demande s'il est possible de défaire la décision d'une autorité, soit celle du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

- Une commissaire a plusieurs interrogations concernant les échéances indiquées et le montant des engagements, ainsi que l'impact de la mise en œuvre du CEVA qui deviendra opérationnel en 2019. Elles estiment que plusieurs éléments devront être clarifiés au moment de la signature de la convention.
- Un commissaire s'offusque du tourner à gauche en bas du pont de Lancy et d'une autre contrainte de circulation au niveau du carrefour Eugène-Lance, route du Grand-Lancy.
- Une commissaire mentionne également l'enjeu tant pour Lancy que pour l'Etat de l'élargissement du pont de Lancy avec la mise en circulation du bus électrique TOSA.
- Une autre commissaire fait également référence à la problématique des bus en site propre, rappelant que la mise en place de cette mesure sur le Pont du Mont-Blanc, après des années, porte enfin ses fruits en matière de fluidité.

Quelques précisions sont apportées par les conseillers administratifs sur le calendrier et l'articulation des montages financiers pour l'élargissement du pont, les voies de bus à la route du Grand-Lancy, les places de stationnement, et les divers aménagements routiers.

En réponse à un commissaire qui se pose la question de l'urgence de la décision du recours, et de la possibilité de faire un vote de principe, le Président rappelle qu'il s'agit d'une séance d'information dont l'échéance ne pouvait attendre.

Le Président prend acte du dépôt d'un rapport de minorité et lève la séance.

M. FONTAINE : M. AESCHBACHER, vous avez la parole pour votre rapport de minorité.

M. AESCHBACHER : merci M. le Président. Je vais peut-être vous surprendre, mais je me suis quelque peu laissé emporter par cette dernière commission de l'année et vu l'excellence du rapport du M. HAAS, je renonce à faire un rapport de minorité. Ce qui réglera, soit-dit en passant, la problématique de savoir si ce rapport aurait dû être payé ou pas !

15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 11 janvier 2016 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

a) Mise en séparatif des collecteurs du Plateau de St-Georges – Audition de l'association PUSE

=====

M. DEROBERT présente le sujet : lors de cette commission, des représentants de l'association PUSE ont été entendus. Cette association est un regroupement d'habitants des chemins des Maisonnettes et Claire-Vue. Ils souhaitaient rencontrer la commission afin que celle-ci puisse entendre leurs remarques et revendications concernant le projet de mise en séparatif de leur quartier. Des représentants du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture étaient aussi présents afin de répondre, en collaboration avec les services de la commune, à leurs questions.

Une des craintes de l'association PUSE est que la Ville de Lancy propose de réaliser le projet et qu'elle demande ensuite aux habitants de le financer. L'association rapporte que dans le cadre de la première étape, certains habitants de l'avenue du Petit-Lancy ont été surpris par la réception de certaines factures et par la forme de la communication générale sur le projet. Afin de ne pas se trouver dans une situation identique, l'association souhaite qu'une transparence maximale sur ces travaux soit de mise. Il est répondu que la commune pilote le projet mais qu'ils seront largement associés au déroulement des opérations, qu'ils seront

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

sollicités en tant qu'interlocuteurs privilégiés et que ce seront eux qui valideront les adjudications des travaux les concernant directement.

L'association nous interroge ensuite sur la planification du réseau et la logique des plans dressés. Il leur est répondu que les études réalisées qui ont conduit à cette planification ont notamment essayé d'intégrer au maximum la situation existante pour la préserver dans la mesure du possible. D'autres aspects plus techniques encore ont été abordés sans toutefois rentrer dans du cas par cas, car cela n'était pas l'objet de la séance.

Des questions sur les capacités d'infiltrations des eaux des terrains des habitants avec l'obligation ou non de se raccorder au réseau ont ensuite été abordées. Le plan géologique cantonal mentionnant que le Plateau de St-George est classé comme étant à étudier au cas par cas, chaque propriétaire peut bien sûr faire établir une étude.

Je préciserai encore que durant cette audition, les membres de la commission n'ont pas eu de rôle actif à jouer car les questions étaient précises et très techniques. C'est donc notre Conseiller administratif, les services de la commune et de l'Etat qui ont pu apporter les réponses aux questions posées par l'association PUSE.

c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : M. LORENZINI nous a annoncé l'ouverture des travaux de la place du 1^{er}-Août au 25 janvier et nous a signalé que le problème des pavés de couleur avait été réglé.

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AESCHBACHER : je vous annonce que M. HANIFI reprendra la Commission de la culture et la Commission des sports et que je céderai la Commission des sports à M. HANIFI et reprendrai, pour ma part, la Commission de l'aménagement du territoire.

J'aimerais rappeler que le Bureau avait demandé que lors des votes en commission, il soit fait mention de la répartition des partis politiques. Il serait bien que cela soit rappelé parce qu'il semblerait qu'à certaines commissions, lors de votes, il n'y a pas la distinction entre les différents groupes et cela ne peut pas être rapporté.

Le dernier point, n'ayant pas fait mon rapport de minorité, j'ai quand même une question concernant l'état des deux autres recours qui ont été déposés par la Fondation immobilière communale et par la Fondation pour le logement des personnes âgées, concernant la même parcelle de l'Adret, mais qui sont plutôt liés, sauf erreur, à la problématique de la rampe unique et l'accès par la rampe unique. J'aimerais savoir si ces recours sont toujours pendants et si l'on a obtenu une réponse de l'Etat par rapport à cette rampe unique. Malheureusement, s'il nous répond négativement, cet éco-quartier sera définitivement mort.

M. RAY : je souhaiterais savoir si on a une idée où sera localisé le point de récupération du quartier des Maisonnettes.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

M. HAAS : on a reçu une brochure dont on nous a dit ce soir qu'elle était comestible. Alors j'ai un vœu pour s'inscrire dans les économies. Je viens de vérifier, on a tous reçu trois cartes de vœu identiques de nos trois Conseillers administratifs. C'est chouette, c'est valorisant, mais est-ce que dans un souci d'économies, on ne pourrait pas recevoir une carte signée des trois et on réduirait ainsi notre consommation de magnifiques photos. A moins que cela soit compliqué de les réunir les trois pour les signatures. Symboliquement, je voulais vous faire ce clin d'œil pour un vœu d'environnement durable.

Mme GILLIERON : j'aimerais rebondir sur la question des réfugiés. Je vous ai déposé sur les places une newsletter qui parle du troc social, qui est une petite structure, une équipe de travailleurs sociaux en ville de Genève, qui a permis à des réfugiés justement de s'impliquer dans le quartier auprès de personnes âgées et d'associations. Les travailleurs sociaux, qui tiennent cette structure, ont vu vraiment le nombre de réfugiés qui se sont adressés à eux se démultiplier au fil des ans et on a vu aussi que ces réfugiés ont pu, de cette manière-là, jouer un rôle dans le quartier et y trouver un moyen de supporter l'attente de la décision finale.

Ces réfugiés ont offert autant de services bénévoles qu'ils en ont reçu par la même relation, c'est un donnant-donnant très fructueux. Ils ont aussi pu intervenir auprès d'associations pour des activités dans les quartiers, sur les espaces publics par de simples petits services qui sont généralement des services assez lourds à tenir par les associations, que ce soit pour de la main-d'œuvre ou pour des réparations matérielles.

M. REOLON : j'ai deux remerciements. Le premier, je remercie enfin la réparation de la barrière devant la villa Bernasconi et d'avoir enlevé le panneau 60 km/h posé à cet endroit.

Je vais être en retard de plusieurs mois pour le deuxième remerciement, je ne sais pas à quel service il s'adresse, de la part de ma voisine, qui est une dame âgée d'environ 90 ans, qui m'a dit qu'elle avait reçu un appel de la Mairie durant les grosses chaleurs de l'été, pour savoir si quelqu'un s'occupait d'elle. Je ne sais pas quel service il faut remercier parce que c'était vraiment un geste très important vis-à-vis de nos aînés et de nos personnes âgées qui sont seules dans leur maison.

M. FONTAINE : je vous rappelle que ce point s'intitule « Propositions individuelles et questions » et que je n'ai entendu que très peu de questions. Si vous avez des commentaires à faire, il faut les faire en commission adéquate et non en plénière.

M. REOLON : M. le Président, c'était une question : je ne sais pas qui je dois remercier !

M. RAY : je parlais du point de récupération du quartier des Maisons ouvrières et non du quartier des Maisonnettes tout à l'heure.

M. RENEVEY : je prends note des remerciements, je transmettrai aux différents services, puisqu'il s'agit de différents services qui se sont attelés à cette tâche, tant des personnes du service des affaires sociales que de la police municipale et de la protection civile qui, à tour de rôle, ont fait ce travail de contacter toutes les personnes âgées chez elle pour se soucier de leur état de santé pendant cette période de grosses chaleurs. C'est un plan qui a été prévu, qu'on essaiera encore de peaufiner au fur et à mesure, on voit que l'on a encore une petite marge d'améliorations sur ce type de plan canicule.

M. LORENZINI : un élément de réponse à la question concernant les recours évoqués par M. AESCHBACHER. A ce jour, les discussions avec le Conseil d'Etat se poursuivent. Nous les avons encore rencontrés, avec mon collègue M. BONFANTI, hier, aucun des trois recours n'est levé à ce jour, mais les discussions avancent et les deux fondations qui ont déposé des recours sont informées pour pouvoir formellement valider la levée de ces recours.

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

M. BONFANTI : pour répondre à M. RAY, il y a effectivement un point de récupération qui devrait être installé dans le quartier des Maisons ouvrières, mais je n'ai plus en tête le nom de la rue. Je me renseignerai auprès du service de l'environnement, je vous donnerai l'information assez rapidement lors de la prochaine séance de Commission du développement durable de la semaine prochaine.

M. FONTAINE : avant de clore la séance, je souhaite saluer la présence de M. LANCE, notre ancien Maire, ici présent, et j'espère avoir le plaisir de le voir dans d'autres séances, malgré son emploi du temps chargé.

La séance est levée à 22h10

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 janvier 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.